
FICHER DE MICRODONNÉES

FAMILLES DE RECENSEMENT

Enquête sur les finances des consommateurs de 1987

REVENU DE 1986

**Statistique Canada
Division des enquêtes-ménages**

PONDÉRATION RÉVISÉE - 1991 BASE DU RECENSEMENT



TECHNICAL CHARACTERISTICS OF THIS MICRODATA FILE			CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES DE CE FICHIER DE MICRODONNÉES		
SURVEY YEAR ▶		1987		◀ ANNÉE D'ENQUÊTE	
INCOME YEAR ▶		1986		◀ ANNÉE DE REVENU	
INDIVIDUALS, AGED 15 YEARS AND OVER, WITH AND WITHOUT INCOME			PARTICULIERS, AGÉS DE 15 ANS ET PLUS, AVEC ET SANS REVENU		
ECONOMIC FAMILIES			FAMILLES ÉCONOMIQUES		
CENSUS FAMILIES			FAMILLES DE RECENSEMENT		
HOUSEHOLD INCOME, FACILITIES AND EQUIPMENT PLUS ENVIRONMENT			ÉQUIPEMENT MÉNAGER SELON LE REVENU ET L'ENVIRONNEMENT		
KEY OR LINK FILE			FICHIER CLÉ OU FICHIER DE RACCORDEMENT		
TOTAL WEIGHTED NUMBER OF UNITS ▶		10,815,107		◀ NOMBRE TOTAL PONDÉRÉ D'UNITÉS	
NUMBER OF RECORDS ▶		34,528		◀ NOMBRE DES DOSSIERS	
SPECIFICATIONS			SPÉCIFICATIONS		
9 TRACK TAPE			BANDES À 9 PISTES		
DATA SET NAME				NOM DE FICHIER	
VOLUME SERIAL NUMBER				VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE	
DENSITY		1600 BPI		1600 BPP	
		6250 BPI		6250 BPP	
LABELS		NONE		AUCUNE	
		IBM STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IBM (EBCDIC)	
		ASCIi		ASCIi	
FORMAT		EBCDIC		EBCDIC	
		ASCIi		ASCIi	
		RECORD SIZE		TAILLE D'EN-REGISTREMENT	
		414			
		BLOCK FACTOR		FACTEUR DE BLOC	
CARTRIDGE 3480			CARTOUCHE 3480		
DATA SET NAME				NOM DE FICHIER	
VOLUME SERIAL NUMBER				VOLUME/NUMÉRO DE SÉRIE	
DENSITY		NOCOMPRESS		NOCOMPRESS	
		COMPRESS		COMPRESS	
LABELS		NONE		AUCUNE	
		IBM STANDARD (EBCDIC)		STANDARD IBM (EBCDIC)	
		ASCIi		ASCIi	
PC DISKETTE		FORMAT ASCII		DISQUETTE POUR MICRO-ORDINATEUR	
HIGH DENSITY - 3 1/4" (1.4 MB)				HAUTE DENSITÉ - 3 1/4" (1.4 MB)	
HIGH DENSITY - 5 1/4" (1.2 MB)				HAUTE DENSITÉ - 5 1/4" (1.2 MB)	
DOUBLE DENSITY - 3 1/2" (720 K)				DOUBLE DENSITÉ - 3 1/2" (720 K)	

DOCUMENTATION SUR LE FICHER DE MICRODONNÉES DES FAMILLES DE RECENSEMENT

Table des matières

	<u>Page</u>
Caractéristiques techniques de la bande	A-1
Introduction	B-1
Notes aux utilisateurs des séries historiques de bandes de l'EFC	C-1
Titre des variables et codes	1:18
Descriptions des variables	D-1
Plan de sondage et implications	63
Méthodes de collecte et de traitement des données	65
Comparaison des estimations de l'EFC aux estimations ajustées des comptes nationaux	66
Procédures pour faire réviser un manuscrit	67
Estimations provenant du fichier de microdonnées	68
Questionnaires	

INTRODUCTION

C'est la dixième année depuis 1971 que les bandes de microdonnées sur le revenu des familles de recensement sont rendues publiques. C'est pourquoi nous décrivons, aux pages C-1 et C-2, certains des principaux changements apportés au niveau des concepts et des variables pendant cette période.

Les utilisateurs de cette bande doivent noter les points suivants:

1. Toute répartition, estimation, moyenne, etc., doit être produite à l'aide de valeurs pondérées et non à partir des effectifs de l'échantillon. Une description du coefficient de pondération (zones 10 à 12 de chaque dossier de famille) voir "Pondération universelle finale" et "Plan de sondage et implications" du présent document.
2. Toute estimation ou répartition en pourcentage fondée sur ce fichier et destinée à la publication ou à l'analyse doit s'établir sur un échantillon d'au moins 100 enregistrements. Ce principe, qui s'applique d'ailleurs à toutes nos publications, repose sur le fait que les données établies à partir d'échantillons plus petits sont peu fiables. L'acheteur de cette bande est invité à soumettre le(s) manuscrit(s) définitif(s) au service de révision des manuscrits de la Division. Pour plus de renseignements concernant cette procédure, consulter "Estimations provenant du fichier de microdonnées" du présent document. Une description de la source doit figurer dans le corps de ces textes et se lire comme suit: "L'analyse effectuée dans le cadre de ce rapport est fondée sur la bande de microdonnées "Familles de recensement - Revenu de 1986" de Statistique Canada, qui renferme les données recueillies au cours de l'enquête de 1987 sur les finances des consommateurs. Tous les calculs faits à partir de cette base de données ont été effectués par (nom de l'organisme utilisateur)." Si le rapport n'indique aucune autre source de données, il n'est pas nécessaire de préciser la source de chaque tableau. Si, par contre, il existe d'autres sources, il faudrait préciser la source de chacun des tableaux. En conformité avec le développement de la standardization des références pour les bandes microdonnées¹, nous recommandons l'utilisation de la citation suivante dans les bibliographies:

Source: Statistique Canada Familles de recensement - Revenu de 1986, [bande de microdonnées]. Édition 1988. Ottawa, Ontario: Division des enquêtes-ménages [producteur et distributeur]. Un fichier de données (34,528 enregistrements) et documentation connexe.

¹ Dodd, Sue A. "Bibliographic references for numeric social science data files: suggested guidelines". American Society for Information Science. Journal. 30(2):77-82, March 1979.

-
3. Le choix du chef de famille se fonde uniquement sur les liens qui existent entre les membres de la famille. (Voir "Chef de la famille de recensement" pour une description de la méthode de codage.) Le chef n'est pas nécessairement le principal soutien ou bénéficiaire d'un revenu; en fait, il peut ne pas toucher de revenu du tout.
 4. Le terme "année de référence" se rapporte à l'année 1986 partout où il apparaît dans la documentation.
 5. Le terme "année de l'enquête" se rapporte à l'année 1987 partout où il apparaît dans la documentation.
 6. Le terme "semaine de référence" se rapporte à la semaine du 13 au 18 avril, 1987, la semaine qui précède immédiatement la période de deux semaines lorsque l'enquête sur les finances des consommateurs est effectuée.

Pour obtenir plus de renseignements, communiquer avec la Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada, immeuble Jean-Talon, 5^e étage, section D2, Ottawa (Ontario) K1A 0T6 (numéro de téléphone: 613-951-9775).

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC

La plupart des concepts de l'EFC sont demeurés inchangés depuis 1971. Outre cependant, les modifications décrites dans l'introduction, nous résumons ci-après certains des changements apportés au niveau des concepts qui pourraient aider à expliquer certains résultats statistiques.

1. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1984 (enquête de 1985 sur les finances des consommateurs) n'englobaient pas les particuliers dont le revenu était exceptionnellement élevé, ceux qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, ceux présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir du fichier sur le revenu de 1984 on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces particuliers au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les variables qui ont été oblitérées sont indiquées sur le cliché d'articles comme "Unité familiale spéciale". Les montants de contrôle sous la rubrique "Estimations provenant du fichier de microdonnées" comprennent ces enregistrements.
2. À compter du fichier sur le revenu de 1977, le revenu net total d'un emploi autonome et les gains totaux comprennent le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires. La variable "nombre de personnes gagnant un revenu" a toujours pris en compte les bénéficiaires d'un revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires. L'effet de ce changement est négligeable.
3. La fréquentation scolaire des enfants n'a pas toujours été établie d'une façon cohérente. En ce qui concerne les fichiers sur le revenu de 1971 et de 1973, le code "allait à l'école" attribué en réponse à la question sur l'activité principale ou secondaire exercée au cours de la semaine de référence déterminait si la personne était étudiante. Selon ce système, si la troisième activité d'une personne consistait à aller à l'école (outre celles de travailler et de tenir maison, par exemple), l'enquête ne la prenait pas en compte.) Aux termes de la nouvelle enquête sur la population active, on recueille des données sur la fréquentation (fichiers sur le revenu de 1977 et ultérieurs) et l'inscription (fichier sur le revenu de 1975) scolaires, quelles que soient les autres activités de la personne.
4. Le système de classement du chef et de son conjoint selon leur niveau d'instruction a changé avec le fichier sur le revenu de 1975. Pour les fichiers sur le revenu de 1971 et 1973, les codes permettaient de faire la distinction entre les "études secondaires achevées" et les "études secondaires partielles", et la catégorie des études postsecondaires était divisée en deux, les études universitaires et non universitaires. Pour le fichier sur le revenu de 1975 et les fichiers ultérieurs, il n'est pas possible d'obtenir une catégorie "études secondaires achevées" parce que la catégorie "11^e - 13^e années" comprend à la fois des personnes qui ont terminé leurs études secondaires et des personnes qui ne les ont pas terminées. De plus, on ne peut distinguer entre études postsecondaires universitaires et non universitaires à moins que la personne n'ait obtenu un grade.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC - suite

5. Les définitions relatives au codage des personnes selon leur situation vis-à-vis de l'activité ont changé à partir du fichier sur le revenu de 1975, année où la nouvelle enquête sur la population active est entrée en vigueur.
6. Le codage du statut professionnel a été modifié à partir du fichier sur le revenu de 1979, de sorte que certains genres de travailleurs indépendants (autonomes) dans l'EPA sont classés comme des travailleurs rémunérés dans L'EFC.
7. Le classement des professions fondé sur la classification type des professions de 1980 a été utilisé pour la première fois pour le fichier sur le revenu de 1984.
8. À partir du fichier sur le revenu de 1986, toutes les variables relatives au nombre de personnes dans la famille (par ex. nombre de femmes gagnant un revenu, nombre d'enfants, etc.) figurent en tant que "chiffres réels". Dans les fichiers sur le revenu de 1984 et 1985 on avait attribué un seuil supérieur à ces variables.
9. À partir du fichier sur le revenu de 1984, la taille de la région de résidence (poste 8) repose sur les dénombrements démographiques du recensement de 1981 à l'intérieur des limites de 1981. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1984 avaient été établies à partir des populations recensées en 1961 (fichier sur le revenu de 1973), de celles recensées en 1971 (fichiers sur le revenu de 1975-79) et de celles recensées en 1976 (fichiers sur le revenu de 1981 et 1982). La méthode de recodage de centres uniques a été révisée quelque peu à partir du fichier sur le revenu de 1984, afin d'atténuer la distortion au niveau de la taille des régions de résidence (voir "Région de résidence")
10. À partir du fichier sur le revenu de 1981, le concept du revenu a été élargi afin d'inclure le crédit d'impôt fédéral pour enfants et les crédits d'impôt remboursables des provinces qui sont réclamés sur les déclarations d'impôt. Ce changement a influé sur plusieurs variables autres que Revenu total et Revenu après impôt, et notamment:
 - Total des transferts gouvernementaux (Transferts imposables et non imposables) pour la famille, le chef de famille et le conjoint;
 - Principale source de revenu.
11. À la suite de la révision des seuils de faible revenu à partir des données de l'enquête sur les dépenses des familles de 1978, nous avons inclus depuis le fichier sur le revenu de 1981 le code de faible revenu de 1978 pour la famille économique.

NOTES AUX UTILISATEURS DES SÉRIES HISTORIQUES DE BANDES DE L'EFC - fin

L'édition de 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue renferme, en annexe, des explications plus détaillées sur les changements 10 et 11 ci-haut. Vous trouverez aussi, aux pages pertinentes du présent document, des explications plus détaillées sur ces variables.

12. Le seuil du "travailleur à temps plein" a été réduit, de 50 à 49 semaines afin de se conformer aux méthodes du recensement et ce depuis le fichier sur le revenu de 1981.
13. À partir du fichier des données sur le revenu de 1985, les zones de dollars ont été augmentées de 7 à 8 multiplets.
14. À partir du fichier de données sur le revenu de 1986, les particuliers dont la principale source de revenu était "Solde et indemnités militaires" ont été inclus. Ils étaient exclus auparavant. Pour ces particuliers, la variable "Indicateur de publication" est 0.
15. Du point de vue méthodologique, trois changements importants ont été apportés:
 - (i) Avec les données sur le revenu de 1984, le plan de sondage a été modifié; de celui qui est décrit dans la publication Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada (n° 71-526 au catalogue), il est devenu celui qui est décrit dans l'article du mois paru dans La population active, janvier 1985, n° 71-001 au catalogue.
 - (ii) À partir de la publication des données sur le revenu de 1977, l'imputation de données sur le revenu aux non-répondants a été intégrée au système de traitement de l'enquête. Pour obtenir plus de renseignements à ce sujet, voir "Méthodes de collecte et de traitement des données" de la présente documentation.
 - (iii) Les estimations du nombre d'unités familiales ayant servi à produire les pondérations sur les fichiers sur le revenu de 1981 et 1982 ont été calculées en fonction des chiffres du recensement de 1981 dont la couverture correspondait à celle de l'enquête sur la population active. Cela influe dans une certaine mesure sur la comparabilité des estimations tirées des bandes antérieures. Pour plus de détails à ce sujet, se reporter au bulletin n° 13-208 de 1981.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
5	1-5	N	NUMÉRO DE SÉQUENCE
2	6-7	N	CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE
			00 Unité familiale spéciale
			10 Terre-Neuve
			11 Île-du-Prince-Édouard
			12 Nouvelle-Écosse
			13 Nouveau-Brunswick
			24 Québec
			35 Ontario
			46 Manitoba
			47 Saskatchewan
			48 Alberta
			59 Colombie-Britannique
1	8	N	RÉGION DE RÉSIDENCE ¹
			1 Grands centres urbains de 500,000 habitants et plus
			2 Grands centres urbains de 100,000 - 499,999 habitants
			3 Petits centres urbains de 30,000-99,999 habitants
			4 Autres centres urbains de moins de 30,000 habitants
			5 Régions rurales
1	9	N	INDICATEUR DE PUBLICATION
			0 Non inclus
			1 Inclus
3	10-12	N	PONDÉRATION UNIVERSELLE FINALE ²

1 Voir page 3A Pour le résultat de la repondération des régions de résidence.

2 Voir position 409-413. Voir page 6A pour la description du poids révisé (base de 1991)

NOTA: La première position de chaque zone de revenu est accompagnée du signe '+' ou '-' qui indique si la valeur est positive (+) ou négative (-), et les sept positions suivantes présentent la valeur numérique réelle.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
ÉLÉMENTS DU REVENU DE LA FAMILLE			
8	13-20	N	SALAIRES ET TRAITEMENTS
8	21-28	N	SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES
8	29-36	N	REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE
8	37-44	N	REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE
8	45-52	N	REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES
8	53-60	N	REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME
8	61-68	N	GAINS TOTAUX
8	69-76	N	REVENU TOTAL DE PLACEMENTS
8	77-84	N	ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES
8	85-92	N	CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS
8	93-100	N	SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT
8	101-108	N	PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC
8	109-116	N	PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE
8	117-124	N	AIDE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX
8	125-132	N	AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT (INCLUANT CRÉDIT D'IMPÔT PROVINCIAL)
8	133-140	N	TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	141-148	N	TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES

NOTA: La première position de chaque zone de revenu est accompagnée du signe '+' ou '-' qui indique si la valeur est positive (+) ou négative (-), et les sept positions suivantes présentent la valeur numérique réelle.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
ÉLÉMENTS DU REVENU DE LA FAMILLE [Fin]			
8	149-156	N	TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	157-164	N	PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES
8	165-172	N	AUTRE REVENU MONÉTAIRE
8	173-180	N	REVENU TOTAL
8	181-188	N	IMPÔT TOTAL SUR LE REVENU
8	189-196	N	REVENU APRÈS IMPÔT
ÉLÉMENTS DU REVENU DU CHEF ET DE L'ÉPOUSE			
8	197-204	N	CHEF - GAINS TOTAUX
8	205-212	N	CHEF - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	213-220	N	CHEF - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	221-228	N	CHEF - TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	229-236	N	CHEF - REVENU TOTAL
8	237-244	N	ÉPOUSE - GAINS TOTAUX
8	245-252	N	ÉPOUSE - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES
8	253-260	N	ÉPOUSE - TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES
8	261-268	N	ÉPOUSE - TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX
8	269-276	N	ÉPOUSE - REVENU TOTAL
20	277-296	N	ZÉRO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
CARACTÉRISTIQUES DU REVENU			
1	297	N	CODE DE REVENU AGRICOLE/NON AGRICOLE <ul style="list-style-type: none"> 1 Unité familiale non agricole 2 Unité familiale agricole
1	298	N	PRINCIPALE SOURCE DE REVENU <ul style="list-style-type: none"> 1 Aucun revenu 2 Salaires et traitements 3 Revenu net total d'un emploi autonome 4 Total des transferts gouvernementaux 5 Revenu total de placements 6 Pensions de retraite et rentes 7 Autre revenu monétaire 8 Solde et indemnités militaires
2	299-300	N	NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU
2	301-302	N	NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU
2	303-304	N	NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE
1	305	N	FAMILLE ÉCONOMIQUE CODE DE FAIBLE REVENU (BASE DE 1978) ¹ <ul style="list-style-type: none"> 1 Inférieur au seuil de faible revenu 2 Égal ou supérieur au seuil de faible revenu
1	306	N	ZERO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE

¹ Pour le code De Faible Revenu (Base de 1978) voir position 414. Voir page 33A pour la description du code révisé.

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE. ET DE L'UNITÉ FAMILIALE ÉCONOMIQUE			
2	307-308	N	NOMBRE DE PERSONNES DANS LE MÉNAGE
2	309-310	N	NOMBRE DE FAMILLES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU MÉNAGE
2	311-312	N	NOMBRE DE PERSONNES DANS CETTE UNITÉ FAMILIALE ÉCONOMIQUE
4	313-316	N	ZÉROS - ZONE SUPPLÉMENTAIRE
CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT			
2	317-318	N	NOMBRE DE PERSONNES
2	319-320	N	NOMBRE D'ADULTES
2	321-322	N	NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS ET PLUS
2	323-324	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE MOINS DE 7 ANS
2	325-326	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 7-11 ANS
2	327-328	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 12-15 ANS
2	329-330	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS
2	331-332	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS
2	333-334	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS
2	335-336	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT [Suite]			
2	337-338	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL
2	339-340	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 16-17 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE
2	341-342	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN
2	343-344	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL
2	345-346	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 18-21 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE
2	347-348	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN
2	349-350	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL
2	351-352	N	NOMBRE D'ENFANTS ÂGÉS DE 22-24 NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE
2	353-354	N	NOMBRE DE CHÔMEURS PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE
2	355-356	N	NOMBRE DE CHÔMEURS L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE
3	357-359	N	TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE
3	360-362	N	TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES DE CHÔMAGE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE
2	363-364	N	CARACTÉRISTIQUES
			01 Personne hors famille
			02 Famille époux-épouse
			03 Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires
			08 Père avec un ou plusieurs enfants célibataires
			09 Mère avec un ou plusieurs enfants célibataires

Taille Position Caractère

Variables et codes

CARACTÉRISTIQUES DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT [Fin]

1	365	N	CYCLE DE VIE
			1 Personne hors famille, moins de 45 ans
			2 Personne hors famille, 45 ans et plus
			3 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans
			4 Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans
			5 Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, sans enfants de moins de 16 ans
			6 Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, avec enfants de moins de 16 ans
			7 Familles monoparentales
1	366	N	MODE D'OCCUPATION
			1 Propriétaire avec emprunt hypothécaire
			2 Propriétaire sans emprunt hypothécaire
			3 Locataire
			4 Logement partagé avec d'autres membres de la famille économique
			5 Autre
1	367	N	ZÉRO - ZONE SUPPLÉMENTAIRE
			DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF
1	368	N	ÉTAT MATRIMONIAL
			1 Célibataire (jamais marié(e))
			2 Marié ou vivant en concubinage
			3 Autre

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF			
2	369-370	N	ÂGE 15-79 Âge réel 80 80 ans ou plus
1	371	N	SEXE 1 Masculin 2 Féminin
1	372	N	NIVEAU D'INSTRUCTION 1 Aucune scolarité ou études primaires 2 9-10 années d'études primaires et secondaires 3 11 années d'études primaires et secondaires 4 12 années d'études primaires et secondaires 5 13 années d'études primaires et secondaires 6 Études postsecondaires partielles 7 Certificat ou diplôme d'études postsecondaires 8 Diplôme universitaire
1	373	N	FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE 1 Oui - inscrit à temps plein 2 Oui - inscrit à temps partiel 3 N'a pas fréquenté l'école au cours de la semaine de référence

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]

1	374	N	STATUT D'IMMIGRATION
			1 Canadien de naissance
			2 A immigré avant 1946
			3 A immigré entre 1946 et 1955
			4 A immigré entre 1956 et 1965
			5 A immigré entre 1966 et 1970
			6 A immigré entre 1971 et 1975
			7 A immigré entre 1976 et 1980
			8 A immigré entre 1981 et l'année de référence
1	375	N	LANGUE MATERNELLE
			0 Unité familiale spéciale
			1 Anglais
			2 Français
			3 Autre
1	376	N	SITUATION VIS-À-VIS DE L'ACTIVITÉ
			1 Occupé
			2 Chômeur
			3 Inactif
1	377	N	STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)
			1 Travailleur rémunéré
			2 Travailleur autonome
			3 Travailleur familial non rémunéré
			4 N'a jamais travaillé
			5 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille Position Caractère**Titre des variables et codes****DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]**

2	378-379	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 13-GROUPES
			01 Direction et administration
			02 Sciences naturelles, génie, mathématiques, sciences sociales, religion, médecine et santé arts, littérature, activités récréatives et secteurs connexes
			03 Enseignement
			04 Travail administratif
			05 Commerce
			06 Services
			07 Agriculture, horticulture et élevage, pêche, piégeage et exploitation forestière
			08 Mines et carrières, traitement et usinage des matières premières
			09 Fabrication, montage et réparation de produits finis
			10 Construction
			11 Transports, manutention, conduite de machines et d'appareils divers
			12 N'a jamais travaillé
			13 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
			DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]
2	380-381	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES
			Direction, administration et professions connexes (grand groupe 11)
		01	Administrateurs et cadres supérieurs, gouvernement (111)
		02	Autres directeurs et administrateurs (113, 114)
		03	Professions reliées à la direction et à l'administration (117)
			Sciences naturelles, génie et mathématiques (grand groupe 21)
		04	Sciences physiques, sciences de la vie, mathématiques, statistique, analyse des systèmes et secteurs connexes (211, 213, 218)
		05	Architectes et ingénieurs (214, 215)
		06	Autres professions en architecture et génie (216)
		07	Sciences sociales et secteurs connexes, religion (grands groupes 23, 25)
			Médecine et santé (grand groupe 31)
		08	Diagnostic et traitement des maladies (311)
		09	Soins infirmiers, thérapeutiques et secteurs connexes (313)
		10	Autres professions dans le domaine de la médecine et de la santé (315)
		11	Arts, littérature, loisirs et secteurs connexes, (grand groupe 33)
			Enseignement et secteurs connexes (grand groupe 27)
		12	Enseignement universitaire et secteurs connexes (271)
		13	Enseignement primaire et secondaire et secteurs connexes (273)
		14	Autre genre d'enseignement et secteurs connexes (279)

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
			DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]
2	380-381 (Suite)	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES (Suite)
			Travail administratif et secteurs connexes (grand groupe 41)
		15	Sténographie et dactylographie (411)
		16	Tenue de livres, travail de comptabilité et secteurs connexes (413)
		17	Conduite de machines de bureau et de machines de traitement électronique des données (414)
		18	Enregistrement, planification des mouvements et distribution du matériel (415)
		19	Réception, renseignements, et acheminement du courrier et des messages (417)
		20	Employés de bibliothèque, classeurs-archivistes, correspondanciers, autres emplois administratifs et professions connexes (416, 419)
			Commerce (grand groupe 51)
		21	Vendeurs, marchandises (513, 514)
		22	Vendeurs, services et autres employés de commerce (517, 519)
			Services (grand groupe 61)
		23	Services de protection et de sécurité (611)
		24	Préparation des aliments et des boissons et services connexes, logements et secteurs connexes (612, 613)
		25	Services personnels, services d'entretien des vêtements et des tissus d'ameublement (614, 616)
		26	Autres services (619)
			Agriculture, horticulture et élevage (grand groupe 71)
		27	Exploitants agricoles (711)
		28	Autres travailleurs en agriculture, en horticulture et en élevage (718, 719)
		29	Pêche, piégeage et activités connexes (grand groupe 73)
		30	Exploitation forestière (grand groupe 75)
		31	Mines, carrières, puits de pétrole et gaz (grand groupe 77)
			Traitements des matières premières (grand groupe 81, 82)
		32	Alimentation, boissons et secteurs connexes (821, 822)
		33	Autres secteurs du traitement des matières premières (811-817, 823-829)

Taille	Position	Caractère	Titre des variables et codes
DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]			
2	380-381 (Fin)	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES (Fin)
			Usinage des matières premières et secteurs connexes (grand groupe 83)
		34	Secteurs de façonnage et de formage des métaux (833)
		35	Autres secteurs de l'usinage des matières premières (831, 835-839)
			Fabrication, montage et réparation de produits finis (grand groupe 85)
		36	Secteurs n.c.a. de la fabrication et du montage de produits métalliques (851, 852)
		37	Matériel électrique, électronique et matériel connexe (853)
		38	Articles en tissu, en fourrure et en cuir (855, 856)
		39	Produits en bois, en caoutchouc, en matières plastiques et autres produits finis (854, 857, 859)
		40	Entretien et réparation (excepté le matériel électrique) (858)
			Construction (Grand groupe 87)
		41	Excavation, nivellement, pavage et secteurs connexes (871)
		42	Montage, installation et réparation (matériel électrique, d'éclairage et de communications par fil) (873)
		43	Autres secteurs de la construction (878, 879)
			Transports (grand groupe 91)
		44	Exploitation des transports routiers (917)
		45	Exploitation des autres moyens de transport (911-915, 919)
		46	Manutention et secteurs connexes, n.c.a. (grand groupe 93)
		47	Conduite de machines et d'appareils divers (grand groupe 95)
		48	N'a jamais travaillé
		49	A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans
		99	Sans objet - Restreint à la classification de 13 codes seulement

NOTA: Cette classification détaillée des professions permet aux utilisateurs de regrouper plus aisément les professions selon leurs besoins analytiques. Les utilisateurs devraient noter que certaines de ces professions ne comptent que très peu de cas et que toute estimation fondée sur ces professions ne serait pas fiable.

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Suite]

2	382-383	N	SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	384	N	A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Temps plein 2 Temps partiel 3 N'a pas travaillé l'année de référence
1	385	N	TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Travailleur à temps plein toute l'année 2 Autre travailleur 3 N'a pas travaillé l'année de référence
2	386-387	N	SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	388	N	NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Une période 2 Deux périodes 3 Trois périodes ou plus 4 Sans objet

NOTA: S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, tous les items pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéro.

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES AU CHEF [Fin]

1 389 N PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

- 1 En permanence incapable de travailler
- 2 Tenait maison
- 3 Allait à l'école
- 4 À la retraite ou volontairement inactif
- 5 Autre
- 6 Sans objet

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE

2 390-391 N

ÂGE

- 15-79 Âge réel
- 80 80 ans ou plus

1 392 N

NIVEAU D'INSTRUCTION

- 1 Aucune scolarité ou études primaires
- 2 9-10 années d'études primaires et secondaires
- 3 11 années d'études primaires et secondaires
- 4 12 années d'études primaires et secondaires
- 5 13 années d'études primaires et secondaires
- 6 Études postsecondaires partielles
- 7 Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
- 8 Diplôme universitaire

NOTA: S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, tous les items pour les données personnelles relatives à l'épouse seront zéro.

Taille Position Caractère

Variables et codes

DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE [Suite]

1	393	N	FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE
			1 Oui - inscrit à temps plein
			2 Oui - inscrit à temps partiel
			3 N'a pas fréquenté l'école au cours de la semaine de référence
1	394	N	LANGUE MATERNELLE
			0 Unité familiale spéciale
			1 Anglais
			2 Français
			3 Autre
1	395	N	SITUATION VIS-À-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)
			1 Occupée
			2 Chômeuse
			3 Inactive
1	396	N	STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)
			1 Travailleuse rémunérée
			2 Travailleuse autonome
			3 Travailleuse familiale non rémunérée
			4 N'a jamais travaillé
			5 A travaillé pour la dernière fois il y a plus de cinq ans

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE [Suite]			
2	397-398	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 13-GROUPES Tel que pour le chef (voir positions 378-379)
2	399-400	N	CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI] - 49-GROUPES Tel que pour le chef (voir positions 380-381)
2	401-402	N	SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines
1	403	N	A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Temps plein 2 Temps partiel 3 N'a pas travaillé l'année de référence
1	404	N	TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Travailleuse à temps plein toute l'année 2 Autre travailleuse 3 N'a pas travaillé l'année de référence
2	405-406	N	SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 00 Aucune 01-52 Nombre réel de semaines

Taille	Position	Caractère	Variables et codes
DONNÉES PERSONNELLES RELATIVES À L'ÉPOUSE [Fin]			
1	407	N	NOMBRE DE PERIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 Une période 2 Deux périodes 3 Trois périodes ou plus 4 Sans objet
1	408	N	PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE 1 En permanence incapable de travailler 2 Tenait maison 3 Allait à l'école 4 À la retraite ou volontairement inactive 5 Autre 6 Sans objet
5	409-413	N	POIDS RÉVISÉS (base de 1991)
1	414	N	SEUILS REVISES - 1978

Description des VariablesTable des Matières

<u>Variable</u>	<u>Page</u>
Numéro de séquence	1
Code géographique type	2
Région de résidence	3
Indicateur de publication	5
Pondération universelle finale	6
Salaires et traitements	7
Solde et indemnités militaires	8
Revenu net d'un emploi autonome non agricole	9
Revenu net d'un emploi autonome agricole	10
Revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires	11
Revenu net total d'un emploi autonome	12
Gains totaux	13
Revenu total de placements	14
Allocations familiales et allocations aux jeunes	15
Crédit d'impôt pour enfants	16
Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	17
Prestations du Régime de pensions du Canada/du Régime de rentes du Québec	18
Prestations d'assurance-chômage	19
Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	20
Autres revenus provenant du gouvernement (incluant les crédits d'impôt provincial)	21
Total des transferts gouvernementaux	22
Transferts gouvernementaux imposables	23
Transferts gouvernementaux non imposables	24
Pensions de retraite et rentes	25
Autre revenu monétaire	26
Revenu total	27
Total de l'impôt sur le revenu	28
Revenu après impôt	29
Code de revenu agricole/non-agricole	30
Principale source de revenu	31

Variable

Nombre de personnes gagnant un revenu	32
Nombre de personnes touchant un revenu	32
Nombre de bénéficiaires de l'assurance-chômage	32
Code de faible revenu des unités économiques (Base de 1978)	33
Caractéristiques du ménage: Nombre de personnes	34
Nombre de familles économiques au sein du ménage	34
Nombre de personnes dans cette famille économique	35
Caractéristiques de la famille: Nombre de personnes	36
Nombre d'adultes	36
Nombre de personnes âgées de 65 ans ou plus	36
Nombre d'enfants	37
Nombre de chômeurs pendant la semaine de référence	39
Nombre de chômeurs l'année de référence	39
Total des semaines-personnes travaillées l'année de référence	40
Total des semaines-personnes de chômage l'année de référence	41
Caractéristiques	42
Cycle de vie	43
Mode d'occupation	44
Chef de la famille de recensement	45
Caractéristiques du chef ou de l'épouse:	
État matrimonial	47
Âge	47
Sexe	47
Niveau d'instruction	48
Fréquentait l'école pendant la semaine de référence	49
Statut d'immigration	50
Langue maternelle	51
Activité (semaine de référence)	52
Statut professionnel [emploi présent ou dernier emploi]	54
Classification des professions de 1980 [emploi présent ou dernier emploi] - 13-Groupes	56
Classification des professions de 1980 [emploi présent ou dernier emploi] - 49-Groupes	56
Semaines travaillées l'année de référence	57
A travaillé surtout à temps plein ou à temps partiel l'année de référence	58
Travail durant l'année de référence	59
Semaines en chômage durant l'année de référence	60
Nombre de périodes de chômage durant l'année de référence	61
Principale raison de l'inactivité l'année de référence	62

NUMÉRO DE SÉQUENCE

Description

Cette variable consiste en un numéro de cinq chiffres qui désigne exclusivement chaque famille au fichier. Les numéros commencent à 00001 et augmentent de un pour chaque nouvelle famille de l'échantillon jusqu'à un maximum de 34405. Les unités familiales spéciales ont été numérotées de 99001 à 99123.

CODE GÉOGRAPHIQUE TYPE

Description

Ce code à deux chiffres désigne la province et la région où se trouve l'unité enquêtée. Le premier chiffre du code donne la région économique et le second, la province. Prière de noter le code "00" pour les unités familiales spéciales.

Code	Classification
00	Unité familiale spéciale
10	Terre-Neuve
11	Île-du-Prince-Édouard
12	Nouvelle-Écosse
13	Nouveau-Brunswick
24	Québec
35	Ontario
46	Manitoba
47	Saskatchewan
48	Alberta
59	Colombie-Britannique

RÉGION DE RÉSIDENCE

Description

Cette variable indique la taille de la population du secteur où se trouve l'unité enquêtée. Les chiffres de population utilisés pour la classification de cette variable proviennent du recensement de 1981 et suivent les limites géographiques du recensement de 1981 afin de respecter le plan de l'échantillon de l'enquête sur la population active.

Dans les 5 cas où les centres urbains sont uniques dans une région donnée dans leur province, on les a placés dans la catégorie suivante. Deux centres, Halifax et Saint-Jean (N.-B.) ont été placés dans la catégorie suivante plus basse. Saint-Jean (T.-N.) également unique dans la catégorie suivante a été placé plus bas de deux catégories et Victoria a été placé dans la catégorie suivante plus élevée. Brandon est passé dans la catégorie 500,000 habitants et plus.

Code	Classification
1	Grands centres urbains de 500,000 habitants et plus
2	Grands centres urbains de 100,000 - 499,999 habitants
3	Petits centres urbains de 30,000- 99,999 habitants
4	Autres centres urbains de moins de 30,000 habitants
5	Régions rurales

NOTA:

La page qui suit présente les villes incluses sous les codes 1, 2 et 3.

RÉGION DE RÉSIDENCE

L'exercice de repondération a été établi selon les chiffres de la polulation du recensement de 1986 qui ont été mis à jour. (Au point de départ, les pondérations ont été établies d'après les prévisions des chiffres du recensement de la population de 1981).

C'est avec la disponibilité des chiffres du recensement de la population de 1986, que la variable "Région de résidence" a été mise à jour et basée sur la population de 1986 à l'intérieur des limites de 1981. (La première région de résidence a été fondée d'après la population de 1981 à l'intérieur des limites de 1981).

Le changement apporté à la région de résidence a touché deux villes: Moncton et Kingston. C'est deux villes ont passé de la taille "3" à la taille "2". Puisque le statut faible revenu est établi selon la taille de la famille et la taille de résidence, quelques dossiers ont vu leur statut de faible revenu touché par ce changement, se déplacer d'au-dessus du seuil à sous le seuil. Le nombre de dossiers touchés par ce changement est minime, se composant de ceux seulement avec des revenus qui se situent entre les seuils pour la taille de résidence "3" et "2".

Puisque la mise à jour, du code de "résidence" pour les dossiers de Moncton et de Kingston permettrait d'identifier ces deux villes, le code de "résidence apparaissant sur le fichier de microdonnées n'a pas été modifié de sa valeur originale. Cependant, le code révisé du statut du faible revenu a été introduit dans le fichier, afin que les utilisateurs puissent reproduire les estimations révisées et publiées. (Voir la position 414, et la page 33A).

RÉGION DE RÉSIDENCE (FIN)

Code 1 - Population de 500,000 et plus

Québec-Lévis	Ottawa	Hamilton-Burlington	Calgary	Vancouver
Montréal	Toronto	Winnipeg-Brandon ¹	Edmonton	Victoria ²

Code 2 - Population de 100,000 à 499,999 habitants

Chicoutimi-Jonquière	London	Sudbury
Trois-Rivières	Oshawa	Thunder Bay
Sherbrooke	Windsor	Regina
Hull	Kitchener-Waterloo	Saskatoon
St. Catharines-Niagara		

Code 3 - Population de 30,000 à 99,999 habitants

Halifax ²	Joliette	Brantford	Moose Jaw
Sydney-Glace Bay	Saleberry de Valleyfield	Sarnia	Prince Albert
Sydney Mines	St-Jean	Chatham	Medicine Hat
Moncton	St-Hyacinthe	Halton Hills	Lethbridge
Saint John ²	Sorel	Newcastle	Red Deer
Frédéricton	Baie Comeau	St. Thomas	Fort McMurray
Rimouski	Sept-Îles	Woodstock	Chilliwack
Shawinigan	Kingston	Guelph	Kelowna
Victoriaville	Cornwall	Barrie	Kamloops
St-Jérôme	Peterborough	Sault Ste-Marie	Namaimo
Drummondville	Belleville-Trenton	Timmins	Prince George
Granby	North Bay	Matsqui-Mission City	

¹ La population de Brandon se situe en réalité dans la catégorie de 30,000 à 99,999 habitants.

² Les populations de Victoria, Halifax et Sain John se situent en réalité dans la catégorie de 100,000 à 499,999 habitants.

INDICATEUR DE PUBLICATION

Description

Ce poste indique si le dossier de l'enquêté était inclus ou non au fichier qui a servi aux totalisations des publications.

Code	Classification
0	Non inclus
1	Inclus

PONDÉRATION UNIVERSELLE FINALE

Description

Il s'agit d'une variable à trois chiffres que l'on calcule pour obtenir les poids destinés à gonfler l'échantillon à la taille de populations prédéterminées. En fait, elle représente 10% du poids vrai, de sorte qu'il faut multiplier par 10 tous les agrégats calculés. Ce poids doit être utilisé pour produire des statistiques valides à partir de cette bande.

Toutefois, toutes les estimations tirées de cette enquête, qu'il s'agisse de nombres ou d'agrégats, doivent être considérées comme approximatives. Voir, à titre d'exemple, la rubrique intitulée "Comparaison des estimations de l'EFC aux estimations ajustées des comptes nationaux" de la présente documentation. La fiabilité des estimations de l'enquête dépend en partie de la précision des estimations démographiques indépendantes dont nous nous servons pour déterminer les poids. Les erreurs d'échantillonnage sont un autre facteur qui influe sur la qualité des données. Pour de plus amples renseignements à ce sujet, voir "Plan de sondage et implications" du présent document et la publication n° 13-207 au catalogue. Nous devons nous servir des estimations démographiques disponibles au moment où les résultats de l'enquête sont compilés pour pondérer les données, et il s'agit très souvent d'estimations provisoires. Même si des estimations plus fiables sont disponibles par la suite, nous ne procédons pas à une nouvelle pondération à cause des délais et pour d'autres raisons.

Pour obtenir des renseignements sur le principe qui sous-tend la pondération et la méthode de calcul de ces poids, voir "Sources, méthodes et procédures d'estimation" au catalogue n° 13-207.

Pour obtenir des détails sur le plan de sondage, voir l'article du mois présenté dans La population active, janvier 1985, n° 71-001 au catalogue.

Pour connaître les implications des poids et du plan de sondage à l'égard de l'utilisation des données, voir "Plan de sondage et implications" de la présente documentation.

LES FAMILLES DE RECENSEMENTS, REVENU DE 1986

POIDS RÉVISÉS

NOTE SPÉCIALE À L'INTENTION DES UTILISATEURS: POIDS RÉVISÉS (REVENU DE 1986)

Ce fichier de microdonnées contient un poids révisé ("poids universel révisé") dans les positions 409-413. Le poids révisé provient d'une nouvelle procédure de pondération utilisant les chiffres de la population mis à jour du recensement de 1991. Ce poids remplace le poids original ("poids universel final") des positions 10-12.

Le poids révisé est une valeur à 100%, alors que le poids original était une valeur à 10%. La description de la variable à la page 6 pour le poids, selon laquelle "tout agrégat calculé (à partir du fichier) doit être multiplié par 10" ne s'applique pas au nouveau poids, c'est-à-dire que ce dernier peut être utilisé directement, sans avoir à multiplier par 10.

Les "estimations du revenu EFC" des pages 90 à 93 sont incluses dans cette documentation afin d'aider les utilisateurs à vérifier leurs programmes analytiques/de tabulation utilisés pour ce fichier. Les valeurs de l'effectif de l'échantillon sont les nombres simples des enregistrements échantillons du fichier et ne sont pas touchées par les poids révisés. Les "nombres pondérés"/"valeurs pondérées totales", par contre, sont calculés à partir des poids originaux dans les positions 10-12. Tout nombre pondéré calculé à partir du fichier doit par conséquent utiliser le poids original aux fins de rapprochement. Les analyses et les tableaux finals par contre doivent utiliser le poids révisé.

SALAIRES ET TRAITEMENTS

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre des salaires et traitements provenant de tous genres d'emploi civil.

Sont compris les salaires et traitements bruts reçus durant l'année de référence de tous les emplois, avant déduction des cotisations à des régimes de pensions, des primes d'assurance-hospitalisation, des impôts sur le revenu, des versements pour l'achat d'obligations d'épargne du Canada, etc. Les pourboires de personnes telles que les garçons de table et les porteurs, les gains des ouvriers agricoles, des femmes de ménage, des camelots et des gardiennes d'enfants ainsi que les commissions nettes (commissions brutes moins dépenses) de vendeurs qui n'ont travaillé que pour une seule entreprise à la fois sans payer leur propre bureau et leur propre personnel figurent ici.

Ne comptez pas les allocations et les prestations imposables accordées par l'employeur telles que le logement gratuit, les bourses, les frais de déplacement payés pour le conjoint.

Le montant des salaires et traitements déclaré doit correspondre au "total des gains avant déductions" figurant à la case C des feuillets T4, moins la valeur des "allocations et prestations imposables" indiquée aux cases K à O. Il faut ajouter à cette somme les pourboires et gratifications ainsi que les gains occasionnels qui n'ont pas fait l'objet d'un feuillet T4. Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES

<u>Description</u>	<p>Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres d'une famille au titre de leur service comme membres réguliers des Forces armées du Canada ou comme membres d'une unité de réserve ainsi que les versements aux personnes à charge de ces militaires. Les prestations spéciales versées lors de la démobilisation sont également comprises.</p> <p>Cette variable est toujours positive.</p>
<u>Source</u>	<p>Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.</p>

REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de divers genres d'activités autonomes non agricoles.

Le revenu d'un emploi autonome est défini comme le revenu découlant de l'exploitation d'une entreprise individuelle ou de l'exercice d'une profession pour compte propre, soit à titre individuel, soit en société en nom collectif. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquêté est comprise. Un vendeur qui a son propre bureau ou son personnel, ou qui travaille pour plus d'une entreprise à la fois, déclare son revenu comme revenu d'un emploi autonome. On calcule le revenu net en déduisant des recettes brutes de l'entreprise les frais d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement. Les dépenses d'investissement (en construction d'immeubles par exemple) sont exclues des dépenses.

Le revenu provenant d'entreprises constituées en corporation est déclaré dans les salaires et traitements ou comme dividendes (à titre de revenu de placements).

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille sous forme de revenu net provenant d'un emploi agricole autonome.

On calcule le revenu agricole net en déduisant les dépenses d'exploitation (salaires, loyer, intérêts, etc.) et d'amortissement des recettes brutes de la ferme. Les dépenses de nature capitale (par ex., les investissements en constructions neuves) sont exclues des dépenses. Les recettes brutes comprennent les paiements supplémentaires reçues des administrations publiques. La valeur du revenu en nature n'est pas comprise. Dans le cas d'une société en nom collectif, seule la part du revenu net de l'enquête est comptée.

Le revenu tiré d'une exploitation agricole constituée en société est inscrit comme salaire et traitement ou dividendes, mais pas comme revenu d'un emploi autonome.

Cette variable peut être positive, dans le cas d'un bénéfice, ou négative, dans le cas d'une perte.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES

Description

Cette variable donne la somme du revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires, calculé pour tous les membres de la famille qui ont déclaré un revenu brut provenant de chambreurs et de pensionnaires. On calcule le revenu net lors du traitement des données en prenant le tiers du montant brut déclaré. Les paiements provenant de chambreurs et de pensionnaires apparentés sont exclus.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU NET TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME

Description Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre du revenu net d'un emploi autonome (agricole ou non agricole) et du revenu net provenant des chambreurs et des pensionnaires. Elle est égale à la somme des trois variables précédentes.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA: 1977 était la première année que le revenu net provenant des chambreurs et des pensionnaires a été inclus dans le revenu total d'un emploi autonome.

GAINS TOTAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre des salaires et traitements, de la solde et des indemnités militaires, du revenu net d'un emploi autonome agricole au non agricole et du revenu provenant de chambreurs et de pensionnaires.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Le total des gains reçus par la famille est égal à la somme des variables du revenu de la famille: Salaires et traitements, Solde et indemnités militaires et Revenu net total d'un emploi autonome.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

NOTA:

1977 a été la première année où le revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires a été inclus dans les gains totaux.

REVENU TOTAL DE PLACEMENTS

Description Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de revenu de placements.

Cette source de revenu comprend les intérêts d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne de sources canadiennes ou étrangères, les dividendes relatifs à des actions dans des corporations canadiennes ou étrangères, les participations sur des polices-d'assurance, le revenu locatif net provenant de biens immobiliers et de fermes, les intérêts de prêts et d'hypothèques, le revenu régulier provenant d'une succession ou d'un fonds de fiducie et les autres revenus de placements.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

Remarque aux fins du fichier de données de 1986:

Toutes primes en argent provenant des obligations d'épargne du Canada, reçues en 1986 et déclarées comme intérêt tel qu'il figure sur la Déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers Formule T1, sont comprises dans "Revenu total de placements".

Les séries S32 et S34 des obligations d'épargne du Canada venaient à échéance le 1er novembre 1986. Le montant de l'intérêt accumulé qui a été reçu durant l'année doit être inclus dans cette variable, tel qu'il figure sur le certificat de propriété (T600), dans la case 5. Le principal ne doit pas être compté.

ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES

Description

Cette variable donne la somme des montants reçus par la famille au titre des allocations familiales et allocations aux jeunes versées par les administrations fédérale et provinciales. Les programmes provinciaux compris sont ceux du Québec.

La somme touchée au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes doit être déclarée par la personne qui a demandé une exemption personnel d'impôt pour l'enfant ou les enfants qui sont les bénéficiaires de ces allocations. Si ni le père ni la mère (ou le tuteur) n'ont demandé d'exemption pour l'enfant ou les enfants, la personne à l'ordre de qui les chèques ont été établis devait déclarer les sommes. Cette procédure de déclaration est en vigueur depuis l'enquête sur les revenus de 1975. Auparavant, c'était le père ou le tuteur qui déclarait les allocations familiales touchées.

On a attribué un montant au titre des allocations familiales à quelques familles de l'échantillon parce que les montants déclarés ne se situaient pas dans les limites déterminées selon le nombre et l'âge des enfants faisant partie de la famille au moment de l'enquête et selon la province de résidence.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS

Description

Cette variable donne le montant du crédit d'impôt pour enfants réclamé sur la formule T1, annexe 10 (si un paiement anticipé a été reçu) ou sur la T1 générale ou la T1 spéciale de la Déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers (si aucun paiement anticipé n'a été reçu). Cette somme devait être déclarée sur le questionnaire d'enquête par la personne qui recevait les allocations familiales en décembre de l'année de référence (habituellement la mère). Si les crédits d'impôt étaient la seule source de revenu de cette personne, la somme était transférée au conjoint. (Les allocations familiales doivent cependant être déclarées par les personnes qui réclament une déduction d'impôt au titre des enfants à charge).

À noter que le montant du crédit d'impôt déclaré vise l'année de référence. Ce montant peut avoir été versé en espèces (durant l'année d'enquête ainsi que durant l'année de référence pour tout paiement anticipé) ou prendre simplement la forme d'une réduction de l'impôt total à verser.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

SÉCURITÉ DE LA VIEILLESSE, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT

<u>Description</u>	<p>Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres de la famille âgés de 65 ans et plus au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, ainsi que les allocations de conjoint versées aux conjoints admissibles âgés de 60 à 65 ans. Les suppléments versés par les provinces figurent sous la rubrique "assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux".</p> <p>Cette variable est toujours positive.</p>
<u>Source</u>	<p>Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.</p>

PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU RÉGIME DE RENTES DU QUÉBEC

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre des prestations reçues en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec.

Cela comprend les pensions de retraite, les prestations de survivants comme les pensions de veuves, les pensions de veufs invalides et les prestations d'orphelins, et les pensions d'invalidité avec prestations pour enfants à charge des prestataires de pensions d'invalidité. Les indemnités globales de décès reçues au titre de ces régimes ne sont pas comprises.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre du régime d'assurance-chômage. Elle comprend les prestations versées lors d'une maladie, d'une grossesse, comme participant au programme "travail partagé" ou à l'occasion d'un cours de recyclage ou de la retraite, et elle doit correspondre au montant inscrit à la case intitulée "prestations totales", du feuillet T-4U. Les prestations versées aux pêcheurs autonomes sont également incluses.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

ASSISTANCE SOCIALE ET SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille à titre d'aide sociale de la province ou de la municipalité ainsi que les sommes reçues en vertu des programmes provinciaux de supplément de revenu.

Les prestations comprennent l'aide aux mères nécessiteuses ayant des enfants à charge, aux aveugles et aux invalides ainsi que les autres paiements en espèces aux nécessiteux.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT
(Y COMPRIS LES CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL)

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de tous les autres versements en provenance des administrations fédérale, provinciales ou municipales et non pris en compte dans les postes précédents. Depuis 1981, elle inclut également les crédits d'impôt provincial réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers.

Mentionnons, comme exemples de versements reçus, les pensions d'anciens combattants, les pensions aux veuves et personnes à charge d'anciens combattants, les allocations de guerre aux civils, les indemnités d'accidents du travail, les allocations reçues de Emploi et Immigration en vertu des programmes de formation, les programmes d'aide à l'emploi du Québec, l'allocation de maternité du Québec, les subventions provinciales d'aide à l'accession à la propriété, les subventions provinciales de réduction des intérêts hypothécaires, les subventions provinciales pour l'amélioration de la propriété, les paiements réguliers reçus de plans provinciaux d'assurance-automobile.

Les crédits d'impôt provincial inclus sont les montants réclamés dans les déclarations d'impôt sur le revenu des particuliers de l'année de référence à la rubrique "Sommaire de l'impôt et des crédits" pour l'Île-du-Prince-Édouard, la Nouvelle-Écosse, le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, l'Alberta (crédit au titre des redevances également) et la Colombie-Britannique. Les sommes réclamées au chapitre du remboursement des impôts fonciers du Québec sur les formules TPIA ou TPIG et les allocations pour enfants de moins de 6 ans du Québec sont incluses. Ces sommes peuvent avoir été reçues en espèces (probablement durant l'année de référence) ou sous forme de réduction de l'impôt total exigible.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX

<u>Description</u>	<p>Cette variable donne la somme des montants reçus par tous les membres de la famille au titre des allocations familiales et des allocations aux jeunes, des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti, des prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec, des prestations d'assurance-chômage, du crédit d'impôt pour enfants et des crédits d'impôt provincial, de l'assistance sociale et des autres paiements de transfert gouvernementaux. Le total des transferts gouvernementaux reçus par la famille est égal à la somme des sept variables qui le précèdent sur le schéma d'enregistrement.</p> <p>Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.</p> <p>Cette variable est toujours positive.</p>
<u>Source</u>	Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.
<u>NOTA:</u>	Le crédit d'impôt fédéral pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôts fonciers du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec ont été inclus à partir de 1981.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES

Description

Cette variable indique la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille aux titres des sommes imposables reçues en vertu des programmes de transferts gouvernementaux. Ces sommes sont calculées lors du traitement des données de l'enquête et non déclarées par les membres de la famille comme les montants figurant sur leur déclaration d'impôt sur le revenu. On devra garder cela à l'esprit en se servant de cette variable, et toutes les publications tirées de cette bande et fondées sur cette variable devront mettre les utilisateurs en garde à ce sujet.

Les transferts suivants ont été pris en compte:

1. Allocations familiales et allocations aux jeunes - montant total.
2. Sécurité de la vieillesse - il n'a pas été possible de déterminer, d'une part le montant de pensions de sécurité de la vieillesse et, d'autre part, le montant du supplément de revenu garanti autrement qu'en présumant que toutes les sommes inférieures ou égales au maximum des prestations de sécurité de la vieillesse pour l'année de référence étaient, pour chaque bénéficiaire, des prestations de sécurité de la vieillesse.
3. Prestations du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec - montant total.
4. Prestations d'assurance-chômage - montant total.
5. Tous les autres revenus provenant du gouvernement - on a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces revenus.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES

Description Les transferts non imposables sont également calculés lors du traitement des données de l'enquête et ils sont exposés au même genre d'erreurs que les transferts imposables. Les montants suivants sont pris en compte:

1. Supplément de revenu garanti - On présume que le montant excédant le maximum de base qu'une personne déclare au titre des pensions de sécurité de la vieillesse et du supplément de revenu garanti constitue un supplément de revenu garanti et qu'il est par conséquent non imposable. Cette méthode n'est pas forcément précise, car dans les cas où les prestations sont versées pour une partie de l'année seulement, elles peuvent se chiffrer au-dessous du maximum mais comprendre aussi des sommes de supplément de revenu garanti.
2. Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux - montant total.
3. Autres revenus provenant du gouvernement - On a demandé aux enquêtés de préciser la source de ces versements. Les revenus provenant des sources suivantes étaient non imposables:
 - (a) pensions d'anciens combattants
 - (b) pensions aux veuves et aux personnes à charge des anciens combattants
 - (c) indemnités d'accidents du travail
 - (d) pensions de la Marine royale canadienne
 - (e) régie d'assurance auto du Québec
4. Crédit d'impôt pour enfants* - montant total.
5. Crédits d'impôt provinciaux* - montant total.

Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint.

Cette variable est toujours positive.

Source Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

* Inclus depuis 1981

PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de leur participation à un régime de pensions d'un ou de plusieurs employeurs, sauf pour les pensions reçues de l'étranger qui doivent figurer à "autre revenu monétaire" (voir la page suivante).

Les veuves ou les autres parents d'un pensionné décédé qui ont droit à une pension en vertu d'un régime de pensions ou qui deviennent bénéficiaires pour une période minimum garantie, même si le pensionné meurt, font figurer ici cette pension (sauf s'il s'agit de prestations en vertu du Régime de pensions du Canada ou du Régime de rentes du Québec). Sont également comprises les pensions des membres de la G.R.C., des militaires et des fonctionnaires à la retraite, les rentes reçues du Compte des rentes sur l'État, d'une société d'assurance, et d'autres sources, quel qu'en ait été l'acheteur à l'origine. Les pensions reçues au titre des régimes enregistrés d'épargne-retraite, reçues sous forme de rente viagère, de rente à échéance fixe, de fonds enregistré de revenu de retraite ou de contrat de rente à versements invariables sont incluses.

Les remboursements de cotisations à un régime de pensions lorsque l'employé démissionne ne sont pas considérés comme un revenu et ont donc été exclus. Les retraits d'un régime de retraite ou d'un régime enregistré d'épargne-retraite, les remboursements de cotisations versées en trop de même que toutes les prestations forfaitaires sont exclus. Les indemnités de cessation d'emploi doivent figurer dans "autre revenu monétaire".

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

AUTRE REVENU MONÉTAIRE

Description

Cette variable donne la somme des montants déclarés par tous les membres de la famille au titre de tout autre revenu monétaires non compris dans les variables précédentes.

Ce montant comprend:

- (a) L'argent reçu pour la garde d'enfants pour le compte de la Société de l'aide à l'enfance.
- (b) Le revenu reçu de l'étranger en équivalent de dollars canadiens, y compris les pensions, les indemnités de cessation d'emploi et les allocations de retraité, mais sans les intérêts et les dividendes.
- (c) Les bourses d'études et d'entretien non remboursables.
- (d) Les pensions alimentaires.
- (e) Les droits d'auteur, les redevances sur gisements pétrolifères, etc.
- (f) Les indemnités de grève et de maladie reçues de syndicats.
- (g) Les versements provenant d'un régime d'assurance-salaire ou d'un régime de salaire annuel garanti.

Ne comprend pas:

- (a) Les gains et les pertes de jeu.
- (b) Les sommes forfaitaires reçues en héritage pendant l'année.
- (c) Les gains et pertes en capital.
- (d) Les produits de la vente de propriétés ou d'autres biens personnels.
- (e) Les remboursements d'impôt sur le revenu.
- (f) Les prêts remboursés au répondant en tant que prêteur.
- (g) Les prêts reçus.
- (h) Les règlements forfaitaires d'assurance.
- (i) Les ristournes sur impôts fonciers ou autres impôts.
- (j) Les remboursements de cotisations à un régime de pensions.
- (k) Les revenus en nature.
- (l) Les retraits forfaitaires d'un régime enregistré d'épargne-retraite (REER).

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU TOTAL

<u>Description</u>	<p>Cette variable est donnée séparément sur cette bande pour l'ensemble de la famille, le chef et son conjoint. Dans chaque cas, elle représente la somme des revenus provenant des sources décrites aux pages précédentes de la présente documentation. La variable du revenu total de la famille est égale à la somme de ces postes du revenu de la famille: gains totaux, revenu total de placements, total des transferts gouvernementaux, pensions de retraite et rentes, et autres revenus monétaires.</p> <p>Cette variable peut être positive, négative ou nulle.</p>
<u>Source</u>	Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.
NOTA:	Depuis 1981, le crédit d'impôt fédéral pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôts fonciers du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec ont été compris dans le Revenu total. Voir les pages précédentes pour de plus amples détails.

TOTAL DE L'IMPÔT SUR LE REVENU

Description

Cette variable donne le montant de l'impôt sur le revenu fédéral et provincial à payer par tous les membres de la famille pour l'année civile ou l'année de référence. Il s'agit de la somme des montants indiqués sur chaque déclaration d'impôt sur le revenu des particuliers, c.-à-d. l'impôt sur le revenu effectivement payé moins le remboursement à recevoir, ou l'impôt payé plus le solde à payer.

Cette variable est toujours positive.

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

REVENU APRÈS IMPÔT

Description Cette variable est la somme des montants calculés du revenu après impôt pour l'ensemble des membres de la famille. L'ordinateur calcule le revenu après impôt en soustrayant du revenu total l'impôt sur le revenu total pour chaque particulier.

Cette variable peut être positive ou négative.

Source Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

CODE DE REVENU AGRICOLE/NON AGRICOLE

Description

Le code de cette variable indique si un membre quelconque de la famille tirait 50% ou plus de son revenu d'un emploi autonome agricole. Si quelqu'un tirait 50% ou plus de son revenu d'un emploi autonome agricole, on a donné à la famille le code de revenu 2 (agricole). Si aucun membre de la famille n'entre dans cette catégorie, ou si la famille n'a aucun revenu, le code de revenu est 1. Cette variable permet de fournir une définition des familles non agricoles qui soit conforme à celle des enquêtes antérieures à 1966.

Code Classification

1	Non agricole
2	Agricole

Source

Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

PRINCIPALE SOURCE DE REVENU

Description Cette variable donne la principale source du revenu total de la famille.

On compare les valeurs absolues des huit catégories mentionnées ci-dessous pour définir laquelle est la plus importante. Si la valeur absolue la plus importante est commune à plus d'une variable, on choisit le code le plus bas.

Code	Classification
1	Aucun revenu
2	Salaires et traitements
3	Revenu total net d'un emploi autonome*
4	Total des transferts gouvernementaux*
5	Revenu total de placements
6	Pensions de retraite et rentes
7	Autre revenu monétaire
8	Solde et indemnités militaires

Source Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

* NOTA: Le revenu net provenant de chambreurs ou de pensionnaires auquel on avait un code en propre sur les bandes antérieures à 1977 est compris depuis 1979 dans le revenu total net d'un emploi autonome.

Depuis 1981, le crédit d'impôt pour enfants, les crédits d'impôt provincial, le remboursement d'impôts fonciers du Québec et l'allocation pour enfants de moins de 6 ans du Québec sont compris dans le Total des transferts gouvernementaux avant de déterminer la principale source de revenu.

À partir du fichier de données de 1986, la variable "Principale source de revenu" comprend "Solde et indemnités militaires".

NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont touché un revenu provenant de salaires, de traitements, d'une solde et d'indemnités militaires, d'un emploi autonome ou de chambreurs et de pensionnaires.

NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont reçu un revenu provenant des sources prises en compte dans l'enquête et décrites aux pages précédentes de la présente documentation.

NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont déclaré avoir touché des prestations d'assurance-chômage en vertu du programme fédéral.

Source Questionnaire sur le revenu, Formule CF06.

CODE DE FAIBLE REVENU DES UNITÉS ÉCONOMIQUES (BASE DE 1978)

Description

Cette variable décrit l'état du revenu de la famille économique dont fait partie cette unité de recensement. Pour appliquer correctement les "SEUILS DE FAIBLE REVENU" de Statistique Canada, il est essentiel d'utiliser le concept de la famille "économique". Dans environ 95% des cas sur ce fichier, les unités "économiques" et les unités de "recensement" sont identiques. (Par exemple, parents avec des enfants jamais mariés et sans autres personnes apparentées présentes, ou personnes vivant seules ou partageant un logement avec des personnes ou des familles non apparentées). Dans tous ces cas, la classification du faible revenu n'est pas touchée par un changement de la définition de la famille.

Dans les 5% des cas restants toutefois, le code attribué traduira le niveau du revenu total touché par l'ensemble des unités de recensement qui forment une famille économique. Dans ces cas, toutes les unités de recensement dans une famille entreront dans la même catégorie, même s'il y a des différences marquées entre leurs revenus.

Ces nouveaux codes de faible revenu ont été établis à partir de l'analyse des données de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1978. Les codes sur la bande de 1979 ont été établis à partir de l'Enquête sur les dépenses des familles de 1969.

Voici les seuils révisés des revenus des familles économiques pour 1986:

Taille de la famille économique	Taille de la région de résidence				
	500,000 et plus	100,000-499,999	30,000-99,999	Urbaines moins de 30,000	Régions rurales
1	10,651	10,116	9,490	8,774	7,877
2	14,053	13,339	12,445	11,546	10,295
3	18,799	17,815	16,650	15,488	13,785
4	21,663	20,588	19,246	17,903	15,936
5	25,243	23,902	22,290	20,768	18,531
6	27,571	26,049	24,349	22,647	20,231
7 ou plus	30,347	28,735	26,856	24,975	22,290

L'étude technique intitulée Adoption de l'année 1978 comme nouvelle année de base pour les seuils de faibles revenus, traite en détail de l'analyse sous-jacente à ces nouveaux seuils. Pour un aperçu général des antécédents et de la signification des seuils de faible revenu se rapporter à l'annexe à l'édition 1980 de la publication n° 13-207 au catalogue.

Code

Classification

- | | |
|---|--|
| 1 | Inférieur au seuil de faible revenu |
| 2 | Égal ou supérieur au seuil de faible revenu. |

CODE DE FAIBLE REVENU (Base de 1978)

La repondération a entraîné une mise à jour de la variable "Région" pour refléter la population de 1986 à l'intérieur des limites de 1981.

Le changement apporté à la région de résidence a touché deux villes: Moncton et Kingston. C'est deux villes ont passé de la taille "3" à la taille "2". Puisque le statut faible revenu est établi selon la taille de la famille et la taille de résidence, quelques dossiers ont vu leur statut de faible revenu touché par ce changement, se déplacer d'au-dessus du seuil à sous le seuil. Le nombre de dossiers touchés par ce changement est minime, se composant de ceux seulement avec des revenus qui se situent entre les seuils pour la taille de résidence "3" et "2".

Le code révisé du statut du faible revenu a été introduit dans le fichier afin que les utilisateurs puissent reproduire les estimations révisées et publiées. (Voir la position 414).

CARACTÉRISTIQUES DU MÉNAGE

NOMBRE DE PERSONNES

Description Cette variable donne le nombre réel de personnes qui occupent le logement. Ça peut être plus que le nombre de personnes dans la famille de recensement.

NOMBRE DE FAMILLES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU MÉNAGE

Description Cette variable permet d'indiquer si le logement est partagé avec des personnes non apparentées. Avec la variable "mode d'occupation", elle contribue à donner une image plus précise du mode d'occupation du logement de la famille. Cette variable indique le nombre réel de familles économiques.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE DE PERSONNES DANS CETTE FAMILLE ÉCONOMIQUE

<u>Description</u>	Cette variable donne le nombre réel de personnes dans la famille économique dont cette famille de recensement fait partie. Si ce nombre est supérieur au nombre de personnes dans la famille de recensement, cette variable indique la présence d'autres personnes apparentées dans le ménage. Ces dernières pourraient être des parents (d'enfants mariés); des enfants mariés, séparés ou divorcés; des frères, des soeurs, etc.
<u>Source</u>	Dossier du ménage, Formule 03.

CARACTÉRISTIQUE DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

NOMBRE DE PERSONNES

Description Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille.

NOMBRE D'ADULTES

Description Cette variable donne le nombre réel d'adultes membres de la famille. Le chef de la famille est un adulte, ainsi que toute autre personne âgée de 16 ans et plus. Toute personne de moins de 16 ans qui est ou a été mariée est considérée comme étant adulte.

NOMBRE DE PERSONNES ÂGÉES DE 65 ANS OU PLUS

Description Cette variable donne le nombre réel total de membres de la famille âgés de 65 ans ou plus, y compris le chef et son conjoint.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

NOMBRE D'ENFANTS

Description

Cette série de variables donne le nombre d'enfants membres de la famille, répartis suivant les catégories énumérées ci-dessous. En plus des enfants du chef de la famille, ce nombre comprend les petits-enfants, les frères, les soeurs, et les autres enfants en tutelle dans la famille. Les enfants de 16 ans ou plus sont classés selon qu'ils fréquentaient ou non l'école à titre d'étudiants à temps plein ou à temps partiel pendant la semaine de référence; la fréquentation scolaire est déterminée par la réponse aux questions de la Formule 05 de l'enquête sur la population active.

On considère qu'une personne fréquente une école, un collège ou une université si elle était aux études pendant la semaine de référence ou si elle exerçait d'autres activités scolaires comme de la recherche en vue de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat. Dans les cas suivants, on considère également que la personne fréquente l'école:

1. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'avait pas été temporairement madade ou invalide.
2. La personne est inscrite à l'école, mais elle prend de courtes vacances ne dépassant pas 30 jours pendant l'année scolaire.
3. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'en avait pas été empêchée par un conflit de travail, telle qu'une grève des enseignants.

La personne doit suivre un cours doté de crédits et menant à un grade, à un diplôme ou à un certificat. L'école doit être un établissement public ou privé, tel qu'une école secondaire, un collège communautaire, une école de secrétariat ou de formation professionnelle. On ne tient pas compte des cours suivis par intérêt personnel qui ne conduisent pas à un grade, à un diplôme ou à un certificat. Par contre, les cours par correspondance dispensés par une école et qui donnent droit à des crédits sont inclus dans la fréquentation scolaire. On considère que les élèves-infirmiers fréquentent une école même lorsqu'ils travaillent dans un hôpital, ce qui constitue l'aspect pratique de leur formation.

Dans le cas des salariés qui suivent un cours de formation offert par leur employeur, on considère qu'ils fréquentent une école uniquement si le cours est donné dans un établissement d'enseignement public comme une université ou un collège communautaire.

NOMBRE D'ENFANTS (suite)

Description

Le système de classement de l'établissement d'enseignement où la personne est inscrite détermine si l'on doit la classer comme étudiant à temps plein ou à temps partiel. Ce classement est habituellement fonction du nombre de cours auxquels la personne est inscrite.

Le chef de la famille et son conjoint ne sont pas compris dans ces chiffres. L'âge de chacun d'eux figure à leurs sections respectives qui indiquent également s'ils fréquentent l'école ou non.

Catégories

- (a) Moins de 7 ans
- (b) 7-11 ans
- (c) 12-15 ans
- (d) 16-17 ans
- (e) 18-21 ans
- (f) 22-24 ans
- (g) 16-17 ans fréquentant l'école à temps plein
- (h) 16-17 ans fréquentant l'école à temps partiel
- (i) 16-17 ans ne fréquentant pas l'école
- (j) 18-21 ans fréquentant l'école à temps plein
- (k) 18-21 ans fréquentant l'école à temps partiel
- (l) 18-21 ans ne fréquentant pas l'école
- (m) 22-24 ans fréquentant l'école à temps plein
- (n) 22-24 ans fréquentant l'école à temps partiel
- (o) 22-24 ans ne fréquentant pas l'école

Tous les enfants pris en compte ne doivent s'être jamais mariés.

Source

Dossier du ménage, Formule 03.
Formule 05 de l'enquête sur la population active.

NOMBRE DE CHÔMEURS PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui étaient classés comme chômeurs pendant la semaine d'enquête sur la population active. Pour obtenir la définition de "chômeurs", voir "Chef (épouse): activité (semaine de référence)".

NOMBRE DE CHÔMEURS L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de membres de la famille qui ont été sans travail et en ont cherché pendant une semaine ou plus durant l'année de référence". Voir la variable "Total des semaines-personnes de chômage l'année de référence" qui donne une définition des semaines de chômage.

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre total de semaines pendant lesquelles les membres de la famille ont fait un travail quelconque durant l'année de référence.

Sont comptées comme semaines travaillées:

- (a) Le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque, soit à temps partiel, soit à temps plein;
- (b) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi, mais n'était pas au travail parce qu'il était en congé, malade, en congé de maternité, en grève ou en lock-out ou parce qu'il s'agissait de jours fériés;
- (c) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté était travailleur indépendant;
- (d) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi mais bénéficiait d'un congé payé (par. ex. pour suivre un cours de formation).

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de semaines complètes pour lesquelles l'enquêté était rémunéré.

Dans le cas des enseignants dont le contrat porte sur l'année scolaire complète de l'année de référence, on inscrit 52 semaines même s'ils n'ont pas enseigné ou fait un autre travail pendant l'été. Les élèves-infirmières ne sont pas codées comme ayant travaillées mais plutôt comme "allant à l'école" parce qu'on considère qu'ils fréquentent une institution d'enseignement.

Code	Classification
000	Aucune semaine travaillée
000-999	Nombre total de semaines travaillées

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

TOTAL DES SEMAINES-PERSONNES DE CHÔMAGE L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre total de semaines pendant lesquelles les membres de la famille étaient sans travail et en cherchaient activement durant l'année de référence. On ne prend en compte que les semaines pendant lesquelles les membres de la famille étaient sans travail, en cherchaient activement, et étaient prêts à travailler. Les semaines de mise à pied temporaire sont prises en compte. Les semaines pendant lesquelles la personne avait un emploi mais était absente du travail en raison d'un congé ou d'une maladie ne sont pas comptées. On ne prend pas en compte les semaines pendant lesquelles les étudiants à temps plein cherchaient du travail.

Code	Classification
000	Aucune semaine travaillée
001-999	Nombre total de semaines travaillées

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CARACTÉRISTIQUES

Description

Cette variable donne la composition de la famille.

Toute famille formée d'une seule personne est appelée une "personne hors famille".

Code	Classification
01	Personne hors famille
02	Famille époux-épouse
03	Famille époux-épouse avec un ou des enfants célibataires
08	Père avec un ou plusieurs enfants célibataires de tout âge
09	Mère avec un ou plusieurs enfants célibataires de tout âge

Les enfants inclus dans les catégories correspondant aux codes 03-09 ne seront pas inclus dans le total d'enfants donné aux positions 323-352 s'ils sont âgés de plus de 24 ans. Par contre, ils seront inclus dans le nombre d'adultes (positions 319-320) s'ils sont âgés de 16 ans et plus.

CYCLE DE VIE

Description

Cette variable donne la composition de la famille selon l'âge du chef de la famille et des enfants.

Code	Classification
1	Personne hors famille, moins de 45 ans
2	Personne hors famille, 45 ans et plus
3	Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, sans enfants de moins de 16 ans
4	Famille époux-épouse, chef de moins de 45 ans, avec enfants de moins de 16 ans
5	Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, sans enfants de moins de 16 ans
6	Famille époux-épouse, chef de 45 ans et plus, avec enfants de moins de 16 ans
7	Familles monoparentales

Code 01 des caractéristiques = codes 1 et 2 du cycle de vie

Code 08 et 09 des caractéristiques = code 7 du cycle de vie

Il n'est pas possible de rattacher le code 02 des caractéristiques à l'un ou l'autre des codes du cycle de vie; il en est de même pour le code 03 des caractéristiques.

MODE D'OCCUPATION

Description

Cette variable donne le mode d'occupation du logement de la famille de recensement au moment de l'enquête sur la population active d'avril de l'année d'enquête.

Code	Classification	
1	Propriétaire avec emprunt hypothécaire	Ces codes s'appliquent uniquement à la famille principale de recensement du ménage
2	Propriétaire sans emprunt hypothécaire	
3	Locataire	
4	Logement partagé avec d'autres membres de la même famille économique (par exemple, personnes apparentées)	
5	Autre (famille principale de recensement faisant partie d'une famille économique secondaire)	

Ce code est déterminé par la réponse à une question visant à savoir si le logement appartient à un membre du ménage. Si tel est le cas, on présume que le logement appartient à la famille économique principale inscrite sur le questionnaire et, par conséquent, à la famille principale de recensement au sein de cette famille économique. Si le logement n'appartient pas à un membre du ménage, la famille économique principale et sa famille principale de recensement sont codées comme locataires.

Le code 4 désigne les familles secondaires de recensement faisant partie d'une famille économique (par exemple, enfants mariés et personnes apparentées autres que les enfants jamais mariés).

Le code 5 est attribué à la famille principale de recensement faisant partie d'une famille économique secondaire et il peut s'appliquer aux personnes qui occupent leur logement gratuitement, aux chambreurs, aux pensionnaires, aux employés ou à tout autre mode d'occupation. Les logements possédés ou loués en association par deux familles économiques ou plus ne peuvent être identifiés comme tels.

Un logement est considéré comme "possédé", peu importe qu'il soit entièrement payé ou non. Les logements situés dans des immeubles à logements multiples (par exemple, immeubles d'appartements) et qui sont possédés en copropriété sont aussi codés "possédés". Les personnes vivant dans des condominiums qui ne sont pas encore enregistrés ne reçoivent pas le code de propriétaires.

Les familles qui partagent un logement avec des personnes non apparentées sont identifiées par la variable: "Nombre de familles économiques au sein du ménage".

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT

Description

Une famille de recensement comprend soit un époux et une épouse (avec ou sans enfants jamais mariés), soit l'un des parents avec un ou plusieurs enfants (jamais mariés), habitant ensemble dans le même logement. Dès qu'un fils ou une fille se marie, il (elle) n'est plus membre de la famille de recensement des parents même s'il (elle) demeure toujours sous le même toit. Un enfant confié à des personnes autres que ses propres parents est considéré comme un enfant en tutelle (par. ex. un enfant vivant avec ses grands-parents et non avec ses parents) et il est membre de leur famille de recensement. Les enfants adoptés et les pupilles de la Société de l'aide à l'enfance sont considérés comme des enfants en tutelle. Un enfant en tutelle doit avoir moins de 21 ans et ne s'être jamais marié.

Une personne seule vivant avec des personnes non apparentées (comme un chambreur, un employé ou un partenaire), ou une personne vivant avec des personnes apparentées, mais ne faisant pas partie d'une relation époux-épouse ou parent-enfant, est une personne hors famille. Si elle est apparentée au chef du ménage, elle peut être un veuf (ou une veuve), une soeur ou un frère, un oncle ou une tante, un enfant qui a été marié et vivant avec un parent ou des parents ou autre membre apparenté du chef du ménage.

Le chef de la famille de recensement est toujours l'époux ou l'un des parents. Le chef d'une famille de recensement monoparentale est la personne elle-même. Le chef doit toujours avoir 15 ans ou plus. Ainsi, dans de rares cas où une personne de moins de 15 ans vit avec des personnes non apparentées, on la considère comme un enfant en tutelle de leur famille de recensement.

Conformément aux méthodes de la nouvelle enquête sur la population active, les membres du ménage sont divisés en familles économiques au moment de l'interview. Le chef de chaque famille est déterminé par la personne interviewée, compte tenu des restrictions suivantes:

CHEF DE LA FAMILLE DE RECENSEMENT (SUITE)

Si ...	Alors ...
La famille se compose d'un des parents ou des deux et d'enfants célibataires l'enquêté doit choisir l'un des parents comme chef de famille <u>(ou s'il en est incapable ou refuse de le faire):</u> ... l'interviewer choisit l'un des parents; celui qui est le principal gagne-pain de la famille.
La famille se compose d'un des parents ou des deux et d'un fils (ou une fille) ou d'un gendre (ou une bru) mariés, veufs, divorcés ou séparés l'enquêté doit choisir l'un des parents ou le fils (la fille) ou le gendre (la bru) comme chef de famille <u>(ou s'il en est incapable ou refuse de le faire):</u> ... l'interviewer choisit l'un des parents, le fils (la fille ou le gendre (la bru), selon celui qui est le principal gagne-pain de la famille.
La famille se compose de frères et (ou) de soeurs et (ou d'un autre groupe de personnes apparentées l'enquêté doit choisir une personne comme chef de famille <u>(ou s'il en est incapable ou refuse de la faire):</u> ... l'interviewer choisit comme chef de famille soit la personne la plus âgée, soit celle qui est le principal gagne-pain de la famille.

Lors du traitement des données, les familles de recensement sont tirées des familles économiques selon les liens de chacun avec le chef de chaque famille économique. Aux fins de l'enquête sur les finances des consommateurs, on intervertit les liens des personnes formant des couples mariés dont l'épouse est le chef et l'époux le conjoint afin que les époux soient toujours les chefs des couples pour assurer la comparabilité dans le temps. Dans les statistiques tirées de l'enquête sur la population active, on n'intervertit pas les liens de ces personnes.

Veuillez prendre note que le chef de la famille n'est pas nécessairement la personne qui gagne le revenu le plus élevé. En fait, le chef peut ne pas avoir touché de revenu.

CARACTÉRISTIQUES PERSONNELLES DU CHEF ET DE SON ÉPOUSE

Les caractéristiques suivantes de l'enquêté sont établis au moment de son entrée dans l'enquête sur la population active. Elle couvre la période s'étendant de décembre de l'année de référence à mars de l'année d'enquête.

On prescrit aux interviewers de ne pas mettre à jour les données sur l'âge si la date de naissance du répondant tombe dans la période de six mois durant laquelle il fait l'objet de l'enquête sur la population active. L'interviewer peut mettre à jour d'autres caractéristiques s'il décèle un changement de situation.

CHEF: ÉTAT MATRIMONIAL

Code	Classification
1	Célibataire (jamais marié(e))
2	Marié(e) ou vivant en concubinage
3	Autre

CHEF (ÉPOUSE): ÂGE

Code	Classification
00	Absence d'épouse dans la famille
15-79	Âge réel
80	80 ans et plus

CHEF: SEXE

Code	Classification
1	Masculin
2	Féminin

Source Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): NIVEAU D'INSTRUCTION

Description

Cette variable indique le plus haut niveau d'instruction atteint par l'enquêté au moment de son entrée dans l'enquête sur la population active (décembre de l'année de référence à mars de l'année d'enquête).

Le codage de cette variable n'est pas uniforme pour toutes les bandes produites. À partir de la bande de 1975, les codes ne font pas de distinction précise entre les études secondaires complètes et incomplètes ni entre les études universitaires partielles et les autres études postsecondaires.

Pour s'inscrire à un établissement d'enseignement postsecondaire, l'étudiant doit être titulaire d'un diplôme de fin d'études secondaires (ou posséder de l'expérience, dans le cas d'un étudiant adulte). Les étudiants adultes ne sont pris en compte que s'ils suivent des cours dotés de crédits conduisant à un grade, un certificat ou un diplôme, même s'ils suivent ces cours pour leur intérêt personnel.

Un établissement d'enseignement décernant des grades qui pose l'exigence d'un diplôme de fin d'études secondaires ou d'une année pré-universitaire comme condition d'admission et qui décerne un diplôme, un certificat ou un grade à l'étudiant qui termine son cours avec succès est classé dans la catégorie "études universitaires".

Les personnes qui ont reçu leur plus haut niveau de formation dans une école privée de métiers, un collège commercial privé ou dans le cadre d'un programme de formation des adultes sont comptées au niveau d'études primaires ou secondaires le plus élevé qu'elles ont atteint.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	Aucune scolarité ou études primaires
2	9 ou 10 ans d'études primaires et secondaires
3	11 années d'études primaires et secondaires
4	12 années d'études primaires et secondaires
5	13 années d'études primaires et secondaires
6	Études postsecondaires partielles
7	Certificat ou diplôme d'études postsecondaires
8	Diplôme universitaire

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable porte sur la fréquentation de tout genre d'établissement d'enseignement public ou privé pendant la semaine de référence. On ne prend en compte que les cours dotés de crédits qui mènent à l'obtention d'un grade, un diplôme, ou d'un certificat. On ne compte pas les cours du soir d'intérêt personnel.

On considère qu'une personne fréquente une école, un collège ou une université si elle était aux études pendant la semaine de référence ou si elle exerçait d'autres activités scolaires comme de la recherche en vue de l'obtention d'un grade, d'un diplôme ou d'un certificat. Dans le cas des salariés qui suivent un cours de formation offert par leur employeur, on considère qu'ils fréquentent une école uniquement si le cours est donné dans un établissement d'enseignement public comme une université ou un collège communautaire.

1. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'avait pas été temporairement malade ou invalide.
2. La personne est inscrite à l'école, mais elle prend de courtes vacances ne dépassant pas 30 jours pendant l'année scolaire.
3. La personne aurait fréquenté l'école si elle n'en avait pas été empêchée par un conflit de travail, tel qu'une grève des professeurs.

L'inscription à temps plein ou à temps partiel est habituellement fonction du nombre de cours auxquels une personne est inscrite. Cette distinction diffère d'une école à l'autre.

Code	Classification
1	Oui - inscrite à temps plein
2	Oui - inscrite à temps partiel
3	Ne fréquente pas l'école pendant la semaine de référence

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

NOTA:

Sur la bande de 1975, cette variable indique si le chef (ou l'épouse) était inscrite à l'école, peu importe s'il (elle) avait fréquenté l'école durant la semaine de référence,

CHEF (ÉPOUSE): STATUT D'IMMIGRATION

Description

Cette variable indique si la personne est née au Canada (ou née à l'extérieur du Canada de parent qui ont déclaré l'enfant Canadien à la naissance) et, si ce n'est pas le cas, depuis combien d'années il/elle réside au Canada. Les personnes qui sont nées à Terre-Neuve avant le 31 mars, 1949 sont codées comme Canadiens de naissance. Pour les personnes qui ont immigré au Canada plus d'une fois, l'année d'immigration la plus récente s'applique.

Parce que l'enquête ne recueille que des données sur le revenu touché au Canada, on ne peut dresser un tableau précis du revenu des personnes qui ont immigré durant l'année de référence et l'année de l'enquête. Dans le cas des premières, on recueille des données sur le revenu pour une partie de l'année; pour les dernières, il peut n'y avoir que de petits montants d'allocations familiales si les données ont été reportées d'un autre membre de la famille lors du traitement des données.

Code	Classification
1	Canadien de naissance
2	A immigré avant 1946
3	A immigré entre 1946 et 1955
4	A immigré entre 1956 et 1965
5	A immigré entre 1966 et 1970
6	A immigré entre 1971 et 1975
7	A immigré entre 1976 et 1980
8	A immigré entre 1981 et l'année de l'enquête

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): LANGUE MATERNELLE

Description

Cette variable indique la première langue que la personne a apprise et qu'elle comprend encore.

Si la personne ne comprend plus la première langue qu'elle a apprise, le code désigne la deuxième langue apprise et encore comprise.

Code	Classification
0	Unité familiale spéciale
1	Anglais
2	Français
3	Autre

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)

Description

Cette variable indique l'activité de la personne au cours de la semaine de référence. Les définitions utilisées pour ces catégories sont les mêmes que dans l'enquête sur la population active et elles ont été modifiées par rapport aux années avant 1976. La population active comprend la partie de la population civile hors institutions âgée de 15 ans et plus qui avait un emploi ou était en chômage pendant la semaine de référence.

Les personnes occupées sont toutes les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) ont travaillé contre rémunération ou en vue d'un bénéfice
- (b) ont fait du travail non rémunéré qui a contribué directement à l'exploitation d'une ferme, d'une entreprise ou d'un bureau professionnel qui est possédé ou exploité par un membre apparenté du ménage.
- (c) avaient un emploi mais n'étaient pas au travail pour l'une des raisons suivantes:
 - maladie ou invalidité
 - obligations personnelles ou familiales
 - mauvais temps
 - conflit de travail
 - vacances
 - autres raisons non précisées ci-dessus (à l'exception des personnes mises à pied et des personnes devant commencer à travailler à une date future déterminée).

Les chômeurs sont les personnes qui, au cours de la semaine de référence:

- (a) étaient sans travail, avaient activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines (y compris la semaine de référence) et étaient prêtes à travailler.
- (b) n'avaient pas activement cherché du travail au cours des quatre dernières semaines, mais avaient été mises à pied depuis vingt-six semaines ou moins et étaient prêtes à travailler. On considère comme mises à pied seules les personnes qui s'attendent à réintégrer l'emploi qu'elles occupaient avant d'être mises à pied.
- (c) n'avaient pas activement cherché de travail au cours des quatre dernières semaines, mais devaient commencer à travailler à un nouvel emploi dans quatre semaines ou moins à compter de la semaine de référence, et étaient prêtes à travailler.

CHEF (ÉPOUSE): ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE) (SUITE)

Description
(suite)

On considère comme prêtes à travailler les personnes qui:

- (i) étaient étudiants à temps plein, cherchaient du travail à temps partiel et répondaient également au critère (ii) ci-dessous. Les étudiants à temps plein qui cherchaient du travail à temps plein ne sont pas considérés comme ayant été prêts à travailler pendant la semaine de référence.
- (ii) ont déclaré ne pas avoir de raison pour laquelle elles ne pouvaient prendre un emploi pendant la semaine de référence, ou ne pas pouvoir en prendre en raison d'une "maladie ou une invalidité", d'"obligations personnelles ou familiales" ou encore parce qu'elles "avaient déjà un emploi".

Les inactifs constituent la partie de la population civile hors institutions âgée de 15 ans et plus qui ne compte pas parmi les personnes occupées ni les chômeurs. Les membres des Forces canadiennes sont classés parmi les inactifs.

Code	Classification
1	Personnes occupées
2	Chômeurs
3	Inactifs

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI)

Description

Cette variable indique le statut professionnel de l'enquêté en avril de l'année de l'enquête. Dans le cas des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence, elle indique le statut relatif à leur principal emploi courant. En ce qui concerne les chômeurs et les inactifs qui ont travaillé au cours des cinq dernières années, elle indique le statut relatif à leur dernier emploi. Les personnes qui n'ont jamais travaillé ou qui n'ont pas travaillé depuis les cinq dernières années se voient attribuer respectivement les codes 4 et 5.

La catégorie "travailleur rémunéré" comprend toute personne qui a travaillé en tant qu'employé pour un employeur. Elle comprend les personnes travaillant à leur compte dans une entreprise constituée en société. En commençant par la bande de 1979, on a ajouté un autre groupe à la catégorie des travailleurs rémunérés. Ce groupe comprend seulement les genres de travailleurs suivants:

- (i) Les gardiennes d'enfants qui ne sont ni logées ni nourries par leur employeur et les personnes qui assurent des services au domicile des parents des enfants dont elles prennent soin.
- (ii) Les personnes qui font des travaux ménagers pour des clients.
- (iii) Les hommes à tout faire, les jardiniers et les personnes qui font des petits travaux et qui sont envoyés à leur clients par une agence (ou une autre tierce partie) notamment les centres d'emploi du Canada.

NOTA: Aux fins de l'enquête sur la population active, ces trois genres de travailleurs sont considérés comme des travailleurs autonomes. Il faut en tenir compte lorsqu'on compare les estimations de l'EFC à celles de l'EPA. Les personnes qui travaillent pour une agence fournissant des services de gardiennes d'enfants, de femmes de ménage ou de petites réparations ou d'entretien sont incluses dans la catégorie des travailleurs rémunérés de même que les personnes qui logent au domicile de leur employeur.

CHEF (ÉPOUSE): STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI ACTUEL OU DERNIER EMPLOI) (SUITE)

Description
(fin)

Le terme "autonome" s'applique aux personnes qui travaillent à leur compte. Ces personnes peuvent ou non posséder une entreprise ou une ferme ou exercer une profession libérale. Il peut s'agir d'une propriété totale, d'une société en nom collectif ou d'une entreprise constituée en corporation dans laquelle l'enquêté est actionnaire majoritaire. Si la personne est en train de négocier l'achat d'une entreprise qu'elle exploite, on la considère comme propriétaire, mais il doit s'agir d'une entreprise non constituée en corporation.

"Travailleur familial non rémunéré" s'applique à toute personne qui a travaillé dans une ferme ou une entreprise possédée ou exploitée par un membre du même ménage auquel il est apparenté. Le travail effectué doit contribuer à l'exploitation de la ferme ou de l'entreprise familiale.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	Travailleur rémunéré
2	Travailleur indépendant
3	Travailleur familial non rémunéré
4	N'a jamais travaillé
5	N'a pas travaillé depuis plus de cinq ans

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

CHEF (ÉPOUSE): CLASSIFICATION DES PROFESSIONS DE 1980 [EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI]
13-GROUPES ET 49-GROUPES

Description

Ces variables donnent la classification de la profession de l'enquêté selon La Classification des professions, Recensement du Canada, 1980, n° 12-565F au catalogue. Ce code indique la profession principale courante des personnes qui avaient un emploi pendant la semaine de référence. Dans le cas des personnes qui étaient en chômage, ou inactives au cours de la semaine de référence mais qui avaient travaillé pendant les cinq dernières années, ce code indique la profession qu'elles exerçaient lors de leur dernier emploi.

La classification des professions fondée sur la Classification type des professions de 1980 se retrouvait pour la première fois au fichier de 1984. Il s'agit d'un ensemble de normes qui remplacent celles établies pour le recensement de 1971 et utilisées jusqu'ici. Les différences entre le système de classification des professions de 1971 et celui de 1981 ont trait surtout aux postes de direction. Les personnes exerçant des fonctions de direction dans les secteurs de l'agriculture, du commerce de détail, de l'hébergement, de la restauration et de l'assurance, et qui sont des travailleurs rémunérés, sont classées comme directeurs dans la classification des professions de 1980. Auparavant, on leur attribuait des codes correspondant à des professions telles que agriculteur, vendeur, etc. Dans le cas des autres professions, les changements apportés sont mineurs.

La liste complète des codes figurant sur la bande se trouve au cliché d'articles. Les codes à 3 chiffres de la classification des professions de 1980 figurent entre parenthèses, ainsi que les grands groupes de professions (deux chiffres).

Le code 99 "Sans objet" est donné à certains dossiers pour la variable "49-Groupes" pour raison de confidentialité. Ces dossiers sont codés à un groupe de professions approprié pour la variable "13-Groupes" seulement.

Source

Questionnaire de l'enquête sur la population active, Formule 05.

NOTA:

La liste détaillée des codes de professions est fournie pour que les utilisateurs des bandes aient la possibilité de créer leurs propres groupes à des fins d'analyse. Les utilisateurs doivent cependant prendre note que certains de ces codes, si utilisés séparément, peuvent ne pas donner d'estimations fiables, la taille des échantillons étant insuffisante.

CHEF (ÉPOUSE): SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable donne le nombre réel de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque durant l'année de référence.

Sont comptées comme semaines travaillées:

- (a) Le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté a fait un travail quelconque, soit à temps partiel, soit à temps plein;
- (b) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi, mais n'était pas au travail parce qu'il était en congé, malade, en congé de maternité, en grève ou en lock-out ou parce qu'il s'agissait de jours fériés;
- (c) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté était travailleur indépendant; et
- (d) le nombre de semaines pendant lesquelles l'enquêté avait un emploi mais bénéficiait d'un congé payé (par. ex. pour suivre un cours de formation).

Ce nombre ne représente pas nécessairement le nombre de semaines complètes pour lesquelles l'enquêté était rémunéré. Dans le cas des enseignants dont le contrat porte sur l'année scolaire complète durant l'année de référence, on inscrit 52 semaines même s'ils n'ont pas enseigné ou fait un autre travail pendant l'été. Les élèves-infirmières ne sont pas codées comme ayant travaillées mais plutôt comme "allant à l'école" parce qu'on considère qu'elles fréquentent une institution d'enseignement.

S'il n'y a pas d'épouse, le code sera 00.

Code	Classification
00	Aucune
01-52	Nombre réel de semaines

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique si l'enquêté a travaillé ou non durant l'année de référence et, dans l'affirmative, s'il s'agissait surtout d'un travail à temps plein ou à temps partiel défini en fonction du nombre d'heures par semaine. En ce qui concerne les années précédant 1977, les enquêtés déterminaient eux-mêmes s'ils travaillaient à temps plein ou à temps partiel, car la définition n'indiquait pas un nombre d'heures de travail établi. Depuis 1977 la semaine de travail à temps plein doit compter 30 heures ou plus.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 0.

Code	Classification
1	À temps plein
2	À temps partiel
3	N'a pas travaillé l'année de référence

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description Cette variable est tirée des deux postes précédents: "semaines travaillées" et "ayant travaillé surtout à temps plein ou à temps partiel".

Code	Classification	<u>Méthode d'établissement</u>	
		<u>Semaines travaillées</u>	<u>À temps plein ou à temps partiel</u>
1	Travailleur à temps plein toute l'année*	49-52	1
2	Autre travailleur*	49-52	2
3	N'a pas travaillé l'année de référence	ou 01-48 00	1 ou 2

S'il n'y a pas d'épouse dans la famille, le code est 0.

* Avant 1981, le critère était de 50 semaines. Ce changement n'a que des conséquences minimes.

Source Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique le nombre réel de semaines pendant lesquelles l'enquêté n'a pas travaillé et a cherché du travail durant l'année de référence. Les semaines pendant lesquelles l'enquêté a travaillé, ne serait-ce qu'une heure, et a cherché du travail pendant le reste de la semaine comptent comme semaines travaillées.

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 00.

Code	Classification
00	Aucune
01-52	Nombre réel de semaines

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

NOTA:

Pour les années indiquées, les directives aux interviewers relatives à cette variable ont été éclaircies:

- Depuis 1977 - 1. Les semaines pendant lesquelles des étudiants à temps plein ont cherché du travail ne sont pas prises en compte.
2. Seules les semaines pendant lesquelles l'enquêté était prêt à travailler sont incluses.
- Depuis 1979 - 1. Les semaines pendant lesquelles un enquêté est temporairement mis à pied sont incluses.

CHEF (ÉPOUSE): NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique si l'enquêté a été sans travail et a cherché du travail pour une, deux, trois ou plusieurs périodes ininterrompues durant l'année de référence. "Une période continue" est une période au cours de laquelle la seule activité de l'enquêté consistait à être sans travail et à la recherche de travail. Si l'enquêté a travaillé toutes les semaines et n'a pas cherché de travail durant l'année de référence, cette variable est codée "sans objet".

Si le chef n'a pas d'épouse, le code est 00

Code	Classification
1	Une période
2	Deux périodes
3	Trois périodes et plus
4	Sans objet

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

CHEF (ÉPOUSE): PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE

Description

Cette variable indique ce que l'enquêté a fait surtout pendant qu'il ne travaillait pas et ne cherchait pas de travail durant l'année de référence. Si le total des semaines travaillées et des semaines à la recherche de travail est 52, le code de cette variable est "sans objet".

Code	Classification
1	En permanence incapable de travailler
2	Tenait maison
3	Allait à l'école
4	À la retraite ou volontairement inactif
5	Autre
6	Sans objet

Source

Dossier du ménage, Formule 03.

PLAN DE SONDAGE ET IMPLICATIONS

L'échantillon utilisé pour l'Enquête sur les finances des consommateurs est celui de l'Enquête sur la population active. Cet échantillon aléatoire à plusieurs degrés stratifié par grappes est décrit en détail dans la publication Méthodologie de l'enquête sur la population active du Canada, 1976 (n° 71-526 au catalogue) et dans l'article du mois paru dans La population active, janvier 1985 (n° 71-001 au catalogue). Pour une description plus générale, voir le Guide d'utilisation des données de l'enquête sur la population active (n° 71-528 au catalogue).

En somme, cet échantillon est conçu de manière à représenter environ 98% de la population. Sont exclus les groupes suivants:

1. les résidents du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest
2. les résidents des réserves indiennes
3. les résidents de baraquements militaires
4. les pensionnaires d'institutions comme les prisons, les pénitenciers, les maisons de correction, les hôpitaux pour malades mentaux, les hôpitaux pour tuberculeux, les sanatoriums, les orphelinats et les foyers pour personnes âgées.

En raison de la variation des fractions de sondage et de taux de réponse, nous avons attribué un poids à chaque dossier du fichier. Ce coefficient de pondération tient compte du plan de sondage et comporte l'inverse de la fraction de sondage (qui varie beaucoup d'une région géographique à l'autre) et, entre autres, différents taux de réponse pour les ménages. Pour obtenir de plus amples renseignements sur la méthode de pondération, voir la publication n° 13-207 au catalogue et la présente documentation (ainsi que les bulletins n°s 71-526, 71-528 et le numéro de janvier 1985 du catalogue n° 71-001 cités plus haut).

Le plan de sondage et la méthode de pondération comportent d'importantes implications à l'égard de l'utilisation des données. Il faut multiplier chaque variable du fichier par le poids pour obtenir des estimations statistiques valides des paramètres démographiques, comme des moyennes, des médianes, des modes et des estimations d'agrégats. Quoi qu'il en soit, l'intérêt que présente l'utilisation de ces poids de sondage dans l'analyse de régression est un sujet complexe. L'article intitulé "Using Sample Survey Weights in Multiple Regression Analysis of Stratified Samples", de DuMouchel et Duncan (1983). *Journal of the American Statistical Association*, Volume 78, December 1983, pp 535-543, présente un sommaire utile sur la question.

Comme nous avons utilisé un échantillon à grappes stratifié à plusieurs degrés, les estimations de l'erreur type calculées selon la formule habituelle d'échantillonnage aléatoire simple sous-représentent généralement les erreurs types vraies. Pour une illustration des différences voir le document hors catalogue intitulé "Estimation de la variance dans les enquêtes sur les dépenses des familles" et la bibliographie qui s'y rattache.

Voir également les erreurs types des revenus moyens (qui estiment l'erreur d'échantillonnage) publiées dans les bulletins n^{os} 13-207 et 13-208 de l'Enquête sur les finances des consommateurs. Les erreurs types des répartitions en pourcentage pour les personnes et les unités familiales selon la taille figurent dans la publication n^o 13-207.

Les renseignements dont nous avons besoin pour estimer les erreurs types ne figurent pas dans ce fichier. La plupart des programmes de régression ne peuvent pas prendre en considération les effets du plan. Même si les renseignements pertinents sont connus. Toutefois, les programmes généraux comme le SAS, le BMDP et le PSSS produisent des coefficients au moyen des moindres carrés pondérés. Les erreurs types calculées d'après le PSSS sont beaucoup trop faibles parce qu'on y utilise la somme des poids pour établir les degrés de liberté. On peut remédier à la situation en divisant le poids de chaque dossier par la somme des poids et en multipliant par la taille de l'échantillon. On obtiendra ainsi des erreurs types équivalentes à celles que produisent le SAS et le BMDP. Nous pourrions répondre à ceux qui nous demanderont de produire des erreurs types particulières et ce, moyennant le recouvrement des frais. S'ils ne se prévalent pas de cette possibilité, nous suggérons aux utilisateurs qui se servent de programmes généraux de faire preuve de conservatisme lorsqu'il s'agit d'interpréter les mesures de la signification statistique à partir de ces programmes - et d'appliquer peut-être un facteur de 2 ou 3 pour gonfler les erreurs types produites - puisque les erreurs types dans ces programmes sont généralement de caractère aléatoire simple.

Pour de plus amples renseignements sur les erreurs d'échantillonnage et les erreurs non dues à l'échantillonnage dans l'enquête, voir la publication n^o 13-207 au catalogue.

MÉTHODES DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES DONNÉES

L'échantillon de l'enquête sur les finances des consommateurs était composé des deux tiers de l'échantillon de l'enquête d'avril sur la population active (soit environ 36,000 logements).

Collecte et traitement des données: L'enquête sur les finances des consommateurs étant un supplément à l'enquête d'avril sur la population active, les opérations d'enquêtes courantes ont été exécutées en mettant à jour les renseignements démographiques relatifs à toutes les personnes faisant partie des ménages choisis et en posant aux personnes de 15 ans et plus des questions sur leur situation vis-à-vis de l'activité pendant la semaine précédente et sur leurs antécédents de travail au cours de l'année précédente. Les interviewers ont ensuite livré des questionnaires à ces personnes en leur demandant de déclarer des données détaillées sur le revenu qu'elles avaient touché pendant l'année de référence. Au cours de la période d'enquête, les interviewers ont repris les formules d'autodénombrement en se rendant au moins une fois de plus chez le ménage. Les Questionnaires utilisés aux fins de cette enquête sont reproduits à la fin de la présente publication.

Le traitement et le contrôle des données sur la population active ont été faits en conformité des méthodes de l'enquête sur la population active. Les données sur le revenu ont été vérifiées manuellement au préalable, chargées dans l'ordinateur et couplées avec les résultats de l'enquête sur la population active. L'ordinateur a ensuite vérifié la cohérence et l'exhaustivité de chacun des enregistrements.

Taux de réponse: Le taux de réponse pour les familles de recensement s'est établi à 79.1%. Pour obtenir des détails sur l'échantillon original, les logements vacants, etc., voir "Sources, méthodes et procédures d'estimation" de la publication n° 13-207 au catalogue.

Imputation pour la non-réponse: Les renseignements concernant le revenu des non-répondants ont été imputés à partir des déclarations des répondants. Aux fins de l'imputation, le groupe de répondants-donneurs et de non-répondants a été divisé en fonction d'un ensemble de variables déterminées à l'avance. Parmi les donneurs possibles, on a choisi celui qui demeurait le plus proche du domicile du non-répondant et les données sur son revenu ont été imputées au non-répondant.

Impôt fédéral payable sur le revenu représente le montant de l'impôt sur le revenu à payer déclaré par les répondants touchant un revenu et la somme de l'impôt fédéral et de l'impôt provincial sur le revenu à payer calculée pour les non-répondants touchant un revenu. On a calculé les impôts pour les non-répondants en se basant sur les calculs définis dans la Déclaration fédérale d'impôt sur le revenu des particuliers - le T1 Général - (et la Déclaration de revenus du Québec - le TPl Général - pour les non-répondants du Québec).

Revenu après impôt représente le revenu total moins l'impôt sur le revenu à payer.

COMPARAISON DES ESTIMATIONS DE L'EFC AUX ESTIMATIONS AJUSTÉES DES COMPTES NATIONAUX

FAMILLES DE RECENSEMENT - 1986

Ce rapprochement détaillé de données est mis à la disposition des chercheurs et ne peut être diffusé ou publié sans l'autorisation du directeur de la Division des enquêtes-ménages, Statistique Canada. Une description générale des différences sur le plan des concepts et du champ d'observation figure dans la publication n° 13-207 au catalogue.

Poste	EFC	EFC(1)	CN
	CN ajustées		ajustées
	Pourcentage	Estimations en millions de dollars	
1. Salaires et traitements	100.5	241,530	240,275
2. Solde et indemnités militaires	48.8	1,442	2,952
3. Revenu net d'un emploi autonome agricole	73.8	3,619	4,903
4. Revenu net d'un emploi autonome non agricole et revenu net provenant de chambreurs, pensionnaires Gains	82.4	14,571	17,685
5. Intérêt, dividendes et autre revenu de placement	98.2	261,162	265,815
6. Transferts gouvernementaux (le total de 7 à 12)	55.3	20,209	36,553
7. Allocations familiales	79.5	38,577	48,502
8. Crédit d'impôt pour enfants (2)	96.5	2,627	2,721
9. Sécurité de la vieillesse et supplément de revenu garanti	93.8	1,362	1,452
10. Prestations du régime de pensions du Canada ou du régime de rentes du Québec	101.1	12,269	12,136
	89.6	6,502	7,257
11. Prestations d'assurance-Chômage	77.7	8,085	10,410
12. Autres revenus provenant du gouvernement(3)	53.2	7,732	14,526
13. Revenu total (le total de 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6)	91.2	319,948	350,870

1) Les chiffres de l'EFC comprennent les montants relatifs aux particuliers dont la principale source de revenu est une solde militaire. Ces particuliers figurent sur cette bande mais sont exclus des tableaux publiés.

2) Cet item est obtenu de Revenu Canada, au lieu des comptes nationaux, Statistiques Fiscales, Préliminaires, 198, Tableau .

3) EFC = Aide sociale et suppléments de revenu provinciaux + autres revenus provenant du gouvernement + crédits d'impôt provincial
CN = Poste 6 - (le total de 7 + 8 + 9 + 10 + 11).

PROCÉDURES POUR FAIRE RÉVISER UN MANUSCRIT

En raison des complexités inhérentes aux données provenant des enquêtes-ménages, il est recommandé de consulter la Division des enquêtes-ménages avant la publication de ces données. Un service de révision de manuscrits est offert par la Division pour assister les utilisateurs. Ceux qui utilisent les bandes de microdonnées pour fins de publication, devraient consulter les pages de la documentation qui traitent de la fiabilité des données et de l'usage de petits échantillons.

L'abonné devrait remettre à Statistique Canada un exemplaire de toute publication portant sur les recherches ou d'autres résultats basés sur l'utilisation des bandes de microdonnées. Dans le texte du manuscrit, il faudra indiquer la source des données de la façon suivante: "l'analyse est basée sur la bande de microdonnées de Statistique Canada (Familles de recensement - Revenu de 1986) qui renferme des données recueillies dans le cadre de l'enquête sur les finances des consommateurs de 1987. Tous les calculs ont été effectués par (nom de l'organisme), et l'auteur est seul responsable (les auteurs sont seuls responsables) de l'usage et de l'interprétation qui sont faits des données".

Les manuscrits peuvent être envoyés au: Directeur
 Division des enquêtes-ménages
 Statistique Canada
 Édifice Jean Talon, 5^e étage
 Parc Tunney
 Ottawa, Ontario
 K1A 0T6

Dans son manuscrit, l'utilisateur devra faire clairement la distinction entre les données tirées directement de la bande et les hypothèses, rajustements et modifications qu'il a apportés. Par exemple, les données tirées de la bande ne permettent pas de calculer les taux réels de salaire; le chercheur doit préciser les hypothèses (pour lesquelles l'enquête ne renferme pas de preuves directes) qui feront des moyennes calculées à partir des données de la bande des valeurs de substitution appropriées pour cette variable.

ESTIMATIONS PROVENANT DU FICHIER DE MICRODONNÉES

Les comptes et agrégats de revenu provenant de cette bande sont présentés selon diverses caractéristiques dans les tableaux qui suivent et vous sont fournis pour vous permettre de vérifier les sorties d'ordinateur produites à partir de cette bande. Les fichiers de microdonnées antérieurs au fichier sur le revenu de 1984 n'englobaient pas les familles de recensement dont le revenu était exceptionnellement élevé, celles qui ont déclaré des pertes considérables découlant d'un travail autonome, celles présentant des caractéristiques inhabituelles. À partir de 1984, on a annulé certaines caractéristiques des enregistrements portant sur ces familles au lieu de supprimer ces enregistrements du fichier. Les montants de contrôle aux pages suivantes comprennent ces enregistrements.

Nous recommandons aux utilisateurs de ne pas publier ni analyser de données fondées sur un échantillon de moins de 100 enregistrements. De fait, en raison de la méthode d'imputation utilisée pour le revenu, nous croyons que le nombre minimum d'enregistrements devrait être plus élevé. Les utilisateurs qui se servent de petits échantillons désireront peut-être consulter la Section des enquêtes sur le revenu et le logement.

ESTIMATIONS REVISEE POUR DIFFERENTES VALEURS

	AUCUN MONTANT RECU		MONTANT RECU		VALLEUR TOTALE PONDERE
	TAILLE DE L'ECHANTILLON	AGGREGAT PONDERE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	AGGREGAT PONDERE	
SALAIRES ET TRAITEMENTS	9,615	2,675,700	24,913	7,688,963	241,514,482,328
SOLDE ET INDEMNITES MILITAIRES	34,184	10,293,708	344	70,955	1,325,285,469
REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE	31,093	9,405,338	3,435	959,325	14,577,988,714
REVENU NET D'UN EMPLOI AUTONOME AGRICOLE	32,516	10,026,492	2,012	338,171	3,671,967,910
REVENU NET PROVENANT DE CHAMBREURS ET DE PENSIONNAIRES	34,122	10,250,405	406	114,258	142,683,075
REVENU TOTAL D'UN EMPLOI AUTONOME	29,068	9,025,346	5,460	1,339,317	18,392,639,699
GAINS TOTAUX	8,041	2,304,394	26,487	8,060,269	261,232,407,496
REVENU NET DE PLACEMENTS	18,873	5,563,117	15,655	4,801,546	19,996,758,516
ALLOCATIONS FAMILIALES ET ALLOCATIONS AUX JEUNES	21,339	6,755,548	13,189	3,609,115	2,592,204,080
CREDIT D'IMPOT POUR ENFANTS	26,489	8,478,372	8,039	1,886,291	1,311,642,030
SECURITE DE VIEILLESSE, SUPPLEMENT DE REVENU GARANTI ET ALLOCATION AU CONJOINT	27,361	8,384,103	7,167	1,980,560	11,968,304,970
PRESTATIONS DU REGIME DE PENSIONS DU CANADA OU DU REGIME DES RENTES DU QUEBEC	28,020	8,534,133	6,508	1,830,530	6,357,093,454
PRESTATIONS D'ASSURANCE CHOMAGE	26,570	8,324,857	7,958	2,039,806	7,905,265,195
AIDE SOCIALE ET SUPPLEMENTS DE REVENU PROVINCIAUX	28,736	8,600,032	5,792	1,764,631	4,699,815,365
AUTRES REVENUS PROVENANT DU GOUVERNEMENT (INCLUANT CREDIT D'IMPOT PROVINCIAL)	26,389	7,740,611	8,139	2,624,052	2,714,661,694
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	6,589	2,377,817	27,939	7,986,846	37,548,986,788

ESTIMATIONS REVISEE POUR DIFFERENTES VALEURS

	AUCUN MONTANT RECU	MONTANT RECU			
	TAILLE DE L'ECHANTILLON	AGGREGAT PONDERE	TAILLE DE L'ECHANTILLON	AGGREGAT PONDERE	VALLEUR TOTALE PONDERE
TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	9,945	3,505,637	24,583	6,859,026	25,957,838,130
TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	15,256	4,954,737	19,272	5,409,926	11,591,148,658
PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES	30,517	9,132,501	4,011	1,232,162	9,492,212,657
AUTRE REVENU MONETAIRE	32,097	9,583,410	2,431	781,253	3,819,139,349
REVENU TOTAL	220	77,954	34,308	10,286,709	332,089,504,806
IMPOT TOTAL SUR LE REVENU	8,557	2,298,878	25,971	8,065,785	57,256,794,866
REVENU APRES IMPOTS	220	77,954	34,308	10,286,709	274,832,709,940
CHEF: GAINS TOTAUX	9,621	2,772,851	24,907	7,591,812	189,425,229,083
CHEF: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	12,965	4,439,669	21,563	5,924,994	19,117,084,875
CHEF: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	19,317	5,903,359	15,211	4,461,304	9,288,717,017
CHEF: TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	9,415	3,258,161	25,113	7,106,502	28,405,801,892
CHEF: REVENU TOTAL	313	115,203	34,215	10,249,460	244,137,169,099
EPOUSE: GAINS TOTAUX	22,121	6,750,761	12,407	3,613,902	51,328,223,037
EPOUSE: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX IMPOSABLES	26,789	8,273,990	7,739	2,090,673	5,763,521,914
EPOUSE: TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX NON IMPOSABLES	27,872	8,652,930	6,656	1,711,733	1,869,699,261
EPOUSE: TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	24,080	7,556,902	10,448	2,807,761	7,633,221,175
EPOUSE: REVENU TOTAL	18,035	5,581,722	16,493	4,782,941	64,905,381,307

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
PROVINCE				
UNITÉ FAMILIALE SPÉCIALE	123	37,900	6,473,356,840	170,801
TERRE-NEUVE	1,925	191,220	4,549,394,900	23,791
ÎLE-DU-PRINCE-ÉDOUARD	1,025	50,040	1,249,882,950	24,978
NOUVELLE-ÉCOSSE	2,602	352,590	9,549,414,200	27,084
NOUVEAU-BRUNSWICK	2,588	275,710	7,202,016,350	26,122
QUÉBEC	5,207	2,812,500	81,355,105,970	28,926
ONTARIO	6,535	3,772,490	128,693,956,680	34,114
MANITOBA	2,581	438,830	12,665,248,520	28,861
SASKATCHEWAN	3,430	402,410	11,424,856,750	28,391
ALBERTA	4,990	939,060	31,265,058,370	33,294
COLOMBIE-BRITANNIQUE	3,522	1,273,190	39,123,374,570	30,729
CANADA	34,528	10,545,940	333,551,666,100	31,628
RÉGION DE RÉSIDENCE				
500,000 HABITANTS ET PLUS	7,740	5,084,550	172,387,308,120	33,904
100,000-499,999 HABITANTS	3,442	1,065,590	33,608,972,430	31,540
30,000-99,999 HABITANTS	5,625	1,232,270	37,660,288,670	30,562
1,000-29,999 HABITANTS	8,138	1,479,590	41,673,572,270	28,166
RÉGIONS RURALES	9,583	1,683,940	48,221,524,610	28,636
CODE DE REVENU AGRICOLE/ NON AGRICOLE				
NON AGRICOLE	33,438	10,363,860	327,147,298,290	31,566
AGRICOLE	1,090	182,080	6,404,367,810	35,173
INDICATEUR DE PUBLICATION				
NON INCLUS	206	41,190	1,628,837,530	39,544
INCLUS	34,322	10,504,750	331,922,828,570	31,597

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
PRINCIPALE SOURCE DE REVENU				
AUCUN REVENU	220	73,570	0	0
SALAIRES ET TRAITEMENTS	21,009	6,798,660	260,523,491,660	38,320
REVENU D'UN EMPLOI AUTONOME	2,013	503,550	19,843,533,300	39,407
TOTAL DES TRANSFERTS GOUVERNEMENTAUX	8,675	2,344,080	28,408,897,260	12,119
REVENU TOTAL DE PLACEMENTS	1,164	381,890	12,624,489,550	33,058
PENSIONS DE RETRAITE ET RENTES	913	278,200	8,021,956,590	28,835
AUTRE REVENU MONÉTAIRE	328	124,800	2,500,460,210	20,036
SOLDE ET INDEMNITÉS MILITAIRES	206	41,190	1,628,837,530	39,544
NOMBRE DE PERSONNES GAGNANT UN REVENU				
0	8,041	2,381,280	32,564,562,200	13,675
1	12,546	4,053,570	102,561,353,310	25,301
2	10,620	3,111,750	139,302,193,160	44,767
3	2,279	682,290	37,332,770,590	54,717
4	826	246,470	16,163,671,940	65,581
5	192	60,860	4,765,455,220	78,302
6 ET PLUS	24	9,720	861,659,680	88,648
NOMBRE DE PERSONNES TOUCHANT UN REVENU				
0	220	73,570	0	0
1	15,502	4,951,310	95,360,226,100	19,260
2	14,538	4,255,060	167,610,613,310	39,391
3	2,930	855,710	43,708,866,170	51,079
4	1,034	316,320	19,813,612,090	62,638
5	258	77,930	5,682,391,960	72,917
6	37	13,050	1,079,049,650	82,686
7 ET PLUS	9	2,990	296,906,820	99,300
NOMBRE DE BÉNÉFICIAIRES DE L'ASSURANCE-CHÔMAGE				
0	26,570	8,464,010	263,101,184,480	31,085
1	6,620	1,819,170	60,646,697,090	33,338
2	1,212	245,190	9,017,135,640	36,776
3	107	15,800	700,115,510	44,311
4 ET PLUS	19	1,770	86,533,380	48,889

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CODE DE FAIBLE REVENU(1978)				
1 INFÉRIEUR	6,493	1,960,760	16,398,836,390	8,364
2 SUPÉRIEUR	28,035	8,585,180	317,152,829,710	36,942
NOMBRE DE PERSONNES AU SEIN DU MÉNAGE				
1	6,665	2,216,730	40,478,507,660	18,260
2	10,521	3,297,500	97,311,967,590	29,511
3	6,232	1,912,630	68,250,813,970	35,684
4	6,471	1,862,950	78,289,044,140	42,024
5	3,005	815,240	34,244,385,070	42,005
6	979	251,340	9,693,155,380	38,566
7	356	109,420	3,334,467,150	30,474
8	134	35,930	951,640,570	26,486
9	51	9,310	350,265,790	37,623
10 ET PLUS	114	34,890	647,418,780	18,556
NOMBRE D'UNITÉS FAMILIALES ÉCONOMIQUES AU SEIN DU MÉNAGE				
1	31,601	9,541,610	315,954,625,360	33,113
2 ET PLUS	2,927	1,004,330	17,597,040,740	17,521
NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE ÉCONOMIQUES				
1	9,038	3,060,550	53,705,782,250	17,548
2	9,390	2,861,940	90,411,602,510	31,591
3	5,710	1,714,170	65,342,250,620	38,119
4	6,123	1,787,120	77,630,596,100	43,439
5	2,878	771,830	33,056,532,480	42,829
6	876	217,610	8,931,923,770	41,046
7	308	87,380	3,022,750,080	34,593
8	114	28,670	823,475,420	28,723
9	39	7,860	379,473,530	48,279
10 ET PLUS	52	8,810	247,279,340	28,068
NOMBRE DE PERSONNES DANS LA FAMILLE				
1	10,872	3,676,690	61,483,280,650	16,722
2	9,314	2,807,010	91,880,751,700	32,733
3	5,274	1,554,790	63,694,829,560	40,967
4	5,700	1,661,830	76,607,097,320	46,098
5	2,445	641,790	30,215,027,490	47,079
6	637	144,090	6,887,151,170	47,798
7	172	40,060	1,875,949,890	46,829
8	63	10,980	437,357,020	39,832
9	26	5,400	335,592,430	62,147
10 ET PLUS	25	3,300	134,628,870	40,797

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE D'ADULTES				
1	12,310	4,096,700	68,356,620,090	16,686
2	16,732	4,850,280	182,672,646,460	37,662
3	3,601	1,036,450	48,928,691,980	47,208
4	1,412	420,640	23,942,001,680	56,918
5	370	112,470	7,485,990,060	66,560
6	69	20,310	1,464,069,970	72,086
7 ET PLUS	34	9,090	701,645,860	77,189
NOMBRE DE PERSONNES 65 ANS ET PLUS				
0	27,384	8,520,220	292,618,326,410	34,344
1	5,072	1,439,450	25,107,066,800	17,442
2	2,072	586,270	15,826,272,890	26,995
3 ET PLUS	0	0	0	0
NOMBRE D'ENFANTS MOINS DE 7 ANS				
0	28,162	8,784,020	267,942,553,470	30,503
1	3,808	1,078,740	39,346,123,730	36,474
2	2,059	568,080	22,018,255,760	38,759
3 ET PLUS	499	115,100	4,244,733,140	36,879
NOMBRE D'ENFANTS DE 7-11 ANS				
0	29,428	9,177,100	278,633,319,890	30,362
1	3,682	996,700	39,643,375,000	39,775
2	1,271	338,210	14,015,716,460	41,441
3 ET PLUS	147	33,930	1,259,254,750	37,113
NOMBRE D'ENFANTS DE 12-15 ANS				
0	30,100	9,368,260	283,859,942,200	30,300
1	3,493	940,610	39,577,986,740	42,077
2	847	216,110	9,276,014,090	42,923
3 ET PLUS	88	20,960	837,723,070	39,968
NOMBRE D'ENFANTS DE 16-17 ANS				
0	31,946	9,842,640	301,353,216,660	30,617
1	2,393	657,230	30,027,465,130	45,688
2 ET PLUS	189	46,070	2,170,984,310	47,124
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS				
0	31,521	9,668,180	289,479,541,380	29,941
1	2,511	735,970	35,949,613,210	48,847
2 ET PLUS	496	141,790	8,122,511,510	57,286

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE D'ENFANTS DE 22-24 ANS				
0	33,219	10,101,960	308,023,551,120	30,491
1	1,208	411,190	23,356,306,750	56,802
2 ET PLUS	101	32,790	2,171,808,230	66,234
NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN				
0	32,193	9,905,470	303,800,515,730	30,670
1	2,178	600,610	27,822,833,930	46,324
2 ET PLUS	157	39,860	1,928,316,440	48,377
NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL				
0	34,512	10,540,740	333,279,565,990	31,618
1 ET PLUS	16	5,200	272,100,110	52,327
NOMBRE D'ENFANTS 16-17 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE				
0	34,275	10,483,570	331,179,167,140	31,590
1 ET PLUS	253	62,370	2,372,498,960	38,039
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN				
0	33,017	10,070,970	308,770,386,900	30,659
1	1,341	415,890	21,177,049,980	50,920
2 ET PLUS	170	59,080	3,604,229,220	61,006
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL				
0	34,421	10,516,420	331,939,361,430	31,564
1 ET PLUS	107	29,520	1,612,304,670	54,617
NOMBRE D'ENFANTS 18-21 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE				
0	32,964	10,126,630	313,419,828,260	30,950
1	1,386	375,870	17,698,623,890	47,087
2 ET PLUS	178	43,440	2,433,213,950	56,013
NOMBRE D'ENFANTS 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PLEIN				
0	34,264	10,449,980	328,048,778,690	31,392
1 ET PLUS	264	95,960	5,502,887,410	57,346
NOMBRE D'ENFANTS 22-24 ANS FRÉQUENTANT L'ÉCOLE À TEMPS PARTIEL				
0	34,485	10,525,340	332,287,823,390	31,570
1	43	20,600	1,263,842,710	61,352
NOMBRE D'ENFANTS 22-24 ANS NE FRÉQUENTANT PAS L'ÉCOLE				
0	33,505	10,210,720	314,247,302,170	30,776
1	949	311,180	17,656,137,240	56,739
2 ET PLUS	74	24,040	1,648,226,690	68,562

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERE D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
NOMBRE DE CHÔMEURS PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE				
0	30,301	9,391,280	298,557,232,890	31,791
1	3,767	1,054,400	31,838,978,730	30,196
2	419	93,430	2,902,138,150	31,062
3 ET PLUS	41	6,830	253,316,330	37,089
NOMBRE DE CHÔMEURS L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
0	25,205	7,997,480	255,215,046,850	31,912
1	7,570	2,161,920	64,818,202,480	29,982
2	1,518	341,890	11,622,823,790	33,996
3	194	37,870	1,530,960,900	40,427
4 ET PLUS	41	6,780	364,632,080	53,781
CARACTÉRISTIQUES ENSEMBLE DES PERSONNES				
HORS FAMILLE	10,872	3,676,690	61,483,280,650	16,722
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE	7,649	2,292,580	80,753,947,510	35,224
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE AVEC UN OU DES ENFANTS CÉLIBATAIRES	13,155	3,712,030	171,500,340,900	46,201
PÈRE AVEC UN OU PLUSIEURS ENFANTS CÉLIBATAIRES	435	132,790	4,434,982,290	33,398
MÈRE AVEC UN OU PLUSIEURS ENFANTS CÉLIBATAIRES	2,417	731,850	15,379,114,750	21,014

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CYCLE DE VIE				
PERSONNES SEULES, < 45	5,123	1,896,280	34,739,294,810	18,320
PERSONNES SEULES, > 44	5,749	1,780,410	26,743,985,840	15,021
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF < 45 SANS ENFANTS < 16 ANS	2,720	891,360	37,607,753,950	42,191
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF < 45 AVEC ENFANTS < 16 ANS	8,346	2,274,860	95,887,425,570	42,151
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF > 44 SANS ENFANTS < 16 ANS	8,088	2,370,980	96,220,921,870	40,583
FAMILLE ÉPOUX-ÉPOUSE, CHEF > 44 AVEC ENFANTS < 16	1,650	467,410	22,538,187,020	48,219
TOUTES AUTRES FAMILLES	2,852	864,640	19,814,097,040	22,916
MODE D'OCCUPATION				
PROPRIÉTAIRE AVEC HYPOTHÈQUE	9,505	2,892,210	130,051,633,020	44,966
PROPRIÉTAIRE SANS HYPOTHÈQUE	11,812	2,924,100	104,769,325,460	35,830
LOGEMENT PARTAGÉ AVEC D'AUTRES MEMBRES DE LA FAMILLE ÉCONOMIQUE	9,814	3,627,470	83,358,451,200	22,980
LOCATAIRE	1,706	553,700	7,232,659,040	13,062
AUTRE	1,691	548,460	8,139,597,380	14,841
ÉTAT MATRIMONIAL DU CHEF				
CÉLIBATAIRE JAMAIS MARIÉ(E)	6,123	2,088,600	36,284,048,720	17,372
MARIÉ(E) OU VIVANT EN CONCUBINAGE	21,335	6,172,450	255,338,815,960	41,367
AUTRE	7,070	2,284,890	41,928,801,420	18,350

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÂGE DU CHEF				
MOINS DE 25	2,852	918,900	13,910,877,320	15,139
25-34	8,072	2,481,570	75,918,490,690	30,593
35-44	6,973	2,167,620	87,491,441,180	40,363
45-54	4,878	1,526,810	66,391,878,190	43,484
55-59	2,418	742,970	27,937,601,670	37,603
60-64	2,344	732,180	22,604,219,310	30,872
65-69	2,124	616,830	14,480,306,810	23,475
70-79	3,404	950,510	18,767,514,620	19,745
80 ET PLUS	1,463	408,550	6,049,336,310	14,807
SEXE DU CHEF				
MASCULIN	26,005	7,775,310	287,961,321,490	37,035
FÉMININ	8,523	2,770,630	45,590,344,610	16,455
INSTRUCTION DU CHEF				
AUCUNE SCOLARITÉ OU ÉTUDES				
PRIMAIRES	8,438	2,242,320	50,773,550,030	22,643
9-10 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES				
ET SECONDAIRES	5,827	1,572,050	42,969,271,710	27,333
11 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES				
ET SECONDAIRES	3,183	965,930	27,785,936,680	28,766
12 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES				
ET SECONDAIRES	6,009	1,830,490	57,699,385,950	31,521
13 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES				
ET SECONDAIRES	569	333,630	11,212,519,500	33,608
ÉTUDES POSTSECONDAIRES PARTIELLES				
CERTIFICAT OU DIPLÔME D'ÉTUDES	2,681	891,080	28,702,988,970	32,211
POSTSECONDAIRES				
DEGRÉ UNIVERSITAIRE	4,020	1,299,820	43,922,828,270	33,791
	3,801	1,410,620	70,485,184,990	49,968
CHEF: FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE				
OUI - INSCRIT À TEMPS PLEIN	913	301,430	3,551,603,560	11,783
OUI - INSCRIT À TEMPS PARTIEL	393	161,530	4,968,050,210	30,756
N'A PAS FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE				
	33,222	10,082,980	325,032,012,330	32,236

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
STATUT DU CHEF VIS-A-VIS DE L'IMMIGRATION				
CANADIEN DE NAISSANCE	30,020	8,525,200	265,593,758,990	31,154
A IMMIGRE AVANT 1946	1,005	313,470	6,911,016,300	22,047
A IMMIGRE ENTRE 1946 ET 1955	882	384,180	14,900,644,390	38,786
A IMMIGRE ENTRE 1956 ET 1965	782	406,110	16,366,913,920	40,302
A IMMIGRE ENTRE 1966 ET 1970	561	268,880	10,476,834,280	38,965
A IMMIGRE ENTRE 1971 ET 1975	472	248,090	9,138,620,840	36,836
A IMMIGRE ENTRE 1976 ET 1980	386	196,800	5,489,573,220	27,894
A IMMIGRE ENTRE 1981 ET 1987	420	203,210	4,674,304,160	23,002
LANGUE MATERNELLE				
UNITÉ FAMILIALE SPÉCIALE	123	37,900	6,473,356,840	170,801
ANGLAIS	23,721	6,292,740	201,374,066,480	32,001
FRANÇAIS	6,653	2,774,640	79,094,741,190	28,506
AUTRE	4,031	1,440,660	46,609,501,590	32,353
SITUATION DU CHEF VIS-A-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)				
OCCUPÉ	21,128	6,724,070	260,810,271,060	38,788
CHÔMEUR	2,401	664,430	14,487,691,950	21,805
INACTIF	10,999	3,157,440	58,253,703,090	18,450
CHEF: STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)				
TRAVAILLEUR RÉMUNÉRÉ	23,895	7,600,740	270,010,132,840	35,524
TRAVAILLEUR AUTONOME	3,377	813,160	29,259,701,240	35,983
TRAVAILLEUR FAMILIAL NON RÉMUNÉRÉ	39	10,060	209,343,660	20,810
N'A JAMAIS TRAVAILLÉ	1,138	311,050	3,438,540,990	11,055
A TRAVAILLÉ POUR LA DERNIÈRE FOIS IL-Y-A PLUS DE CINQ ANS	6,079	1,810,930	30,633,947,370	16,916
CHEF: SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
00	9,479	2,808,510	47,430,482,210	16,888
01-48	6,511	1,833,270	42,018,841,460	22,920
49-52	18,538	5,904,160	244,102,342,430	41,344

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	3,316	1,160,130	56,960,053,490	49,098
CODE 02	2,785	1,009,960	41,453,092,970	41,044
CODE 03	1,029	320,970	14,345,774,230	44,695
CODE 04	2,179	814,820	21,411,872,350	26,278
CODE 05	2,030	675,580	25,155,019,960	37,235
CODE 06	3,358	1,023,950	24,995,698,880	24,411
CODE 07	2,667	451,100	12,811,434,000	28,400
CODE 08	2,141	654,210	22,857,292,450	34,939
CODE 09	2,359	796,130	27,412,210,890	34,432
CODE 10	2,782	721,430	24,205,770,300	33,552
CODE 11	2,665	795,680	27,870,958,220	35,028
CODE 12	1,138	311,050	3,438,540,990	11,055
CODE 13	6,079	1,810,930	30,633,947,370	16,916

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF : CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	169	50,180	2,411,384,460	48,055
CODE 02	2,354	814,630	40,749,076,480	50,022
CODE 03	793	295,320	13,799,592,550	46,728
CODE 04	417	165,270	7,529,592,410	45,559
CODE 05	318	116,920	6,186,209,610	52,910
CODE 06	229	83,390	3,402,421,550	40,801
CODE 07	549	181,260	7,643,744,090	42,170
CODE 08	191	59,460	4,904,151,560	82,478
CODE 09	486	170,660	4,591,619,370	26,905
CODE 10	172	49,890	1,622,362,360	32,519
CODE 11	423	183,110	5,572,992,020	30,435
CODE 12	180	67,220	3,239,831,530	48,197
CODE 13	628	188,390	8,406,784,990	44,624
CODE 14	221	65,360	2,699,157,710	41,297
CODE 15	373	140,010	2,847,449,210	20,337
CODE 16	452	155,410	3,587,127,940	23,082
CODE 17	129	53,560	1,452,072,880	27,111
CODE 18	398	149,470	4,655,267,240	31,145
CODE 19	296	116,870	3,421,125,660	29,273
CODE 20	531	199,500	5,448,829,420	27,312
CODE 21	1,591	518,430	17,388,046,790	33,540
CODE 22	439	157,150	7,766,973,170	49,424
CODE 23	808	228,590	8,329,804,970	36,440
CODE 24	1,076	356,430	6,959,909,490	19,527
CODE 25	560	170,880	2,860,473,720	16,740

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (SUITE)				
CODE 26	914	268,050	6,845,510,700	25,538
CODE 27	1,518	241,080	7,668,721,240	31,810
CODE 28	486	109,460	2,281,835,700	20,846
CODE 29	309	32,350	1,012,614,970	31,302
CODE 30	354	68,210	1,848,262,090	27,097
CODE 31	374	67,940	2,438,588,450	35,893
CODE 32	413	107,350	3,120,495,910	29,068
CODE 33	604	201,280	7,263,734,380	36,088
CODE 34	466	155,160	5,667,549,300	36,527
CODE 35	284	122,480	4,366,924,410	35,654
CODE 36	214	104,590	3,895,434,890	37,245
CODE 37	321	124,820	4,489,499,290	35,968
CODE 38	140	63,910	1,413,270,170	22,113
CODE 39	353	134,020	4,002,741,240	29,867
CODE 40	1,331	368,790	13,611,265,300	36,908
CODE 41	535	113,710	3,904,898,710	34,341
CODE 42	443	121,610	4,812,584,350	39,574
CODE 43	1,804	486,110	15,488,287,240	31,862
CODE 44	1,358	401,760	13,710,295,180	34,126
CODE 45	286	66,400	3,017,124,700	45,439
CODE 46	638	203,570	6,090,989,050	29,921
CODE 47	383	123,950	5,052,549,290	40,763
CODE 48	1,138	311,050	3,438,540,990	11,055
CODE 49	6,079	1,810,930	30,633,947,370	16,916

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
CHEF: A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TEMPS PLEIN	23,152	7,157,830	274,752,879,530	38,385
TEMPS PARTIEL	1,897	579,600	11,368,304,360	19,614
INACTIF	9,479	2,808,510	47,430,482,210	16,888
CHEF: TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TRAVAILLEUR À TEMPS PLEIN				
TOUTE L'ANNÉE	17,658	5,643,530	237,851,520,550	42,146
AUTRE TRAVAILLEUR	7,391	2,093,900	48,269,663,340	23,053
INACTIF	9,479	2,808,510	47,430,482,210	16,888
CHEF: SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
00	28,737	8,963,650	297,652,725,930	33,207
01-52 SEMAINES	5,791	1,582,290	35,898,940,170	22,688
CHEF: NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE RÉFÉRENCE				
UNE PÉRIODE	3,969	1,176,390	26,890,006,490	22,858
DEUX PÉRIODES	1,316	273,370	6,022,581,120	22,031
TROIS PÉRIODES OU PLUS	516	134,510	2,997,791,390	22,287
SANS OBJET	28,727	8,961,670	297,641,287,100	33,213
CHEF: PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
INCAPACITÉ PERMANENTE	1,065	280,110	4,266,452,070	15,231
TENAIT MAISON	1,939	631,440	8,793,922,460	13,927
ALLAIT À L'ÉCOLE	1,050	367,390	3,745,654,720	10,195
RETRAITÉ/VOLONTAIREMENT INACTIF	6,423	1,840,960	38,102,100,140	20,697
AUTRE	741	245,900	4,998,431,850	20,327
SANS OBJET	23,310	7,180,140	273,645,104,860	38,111

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: ÂGE				
MOINS DE 25	1,559	442,910	13,085,968,820	29,545
25-34	5,747	1,625,900	67,150,628,070	41,301
35-44	5,056	1,478,950	72,759,210,960	49,197
45-54	3,369	986,140	49,465,850,290	50,161
55-59	1,545	440,990	19,053,148,460	43,205
60-64	1,307	394,170	13,290,220,590	33,717
65-69	1,069	295,810	8,716,129,460	29,465
70-79	1,008	289,060	7,633,714,010	26,409
80 ET PLUS	144	50,680	1,099,417,750	21,693
ÉPOUSE: INSTRUCTION				
AUCUNE SCOLARITÉ OU ÉTUDES				
PRIMAIRES	3,584	1,001,900	30,320,303,290	30,263
9-10 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	3,509	890,850	30,870,114,960	34,652
11 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	2,264	639,450	24,057,745,230	37,623
12 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	4,850	1,393,930	58,706,368,130	42,116
13 ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES	357	189,140	9,735,970,580	51,475
ÉTUDES POSTSECONDAIRES PARTIELLES CERTIFICAT OU DIPLOME D'ÉTUDES POSTSECONDAIRES	1,513	439,600	20,503,041,170	46,640
DEGRÉ UNIVERSITAIRE	2,943	844,180	41,566,258,770	49,239
	1,784	605,560	36,494,486,280	60,266
ÉPOUSE: FRÉQUENTAIT L'ÉCOLE PENDANT LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE				
OUI - INSCRIT À TEMPS PLEIN	226	73,230	2,311,226,330	31,561
OUI - INSCRIT À TEMPS PARTIEL	307	102,570	5,258,353,010	51,266
N'A PAS FRÉQUENTÉ L'ÉCOLE AU COURS DE LA SEMAINE DE RÉFÉRENCE	20,271	5,828,810	244,684,709,070	41,979

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDERÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: LANGUE MATERNELLE				
UNITÉ FAMILIALE SPÉCIALE	100	32,360	6,403,817,600	197,893
ANGLAIS	14,414	3,561,260	151,621,299,570	42,575
FRANÇAIS	3,952	1,563,890	59,930,067,580	38,321
AUTRE	2,338	847,100	34,299,103,660	40,490
ÉPOUSE: SITUATION VIS-A-VIS DE L'ACTIVITÉ (SEMAINE DE RÉFÉRENCE)				
OCCUPE	10,291	3,098,210	151,256,148,150	48,820
CHÔMEUR	1,206	317,490	11,299,999,430	35,592
INACTIF	9,307	2,588,910	89,698,140,830	34,647
ÉPOUSE: STATUT PROFESSIONNEL (EMPLOI PRÉSENT OU DERNIER EMPLOI)				
TRAVAILLEUR RÉMUNÉRÉ	13,275	3,906,720	180,317,589,380	46,156
TRAVAILLEUR AUTONOME	889	229,380	9,497,102,850	41,403
TRAVAILLEUR FAMILIAL, NON RÉMUNÉRÉ	399	74,640	2,180,184,780	29,209
N'A JAMAIS TRAVAILLÉ	1,569	395,570	12,154,641,940	30,727
A TRAVAILLÉ POUR LA DERNIÈRE FOIS IL Y A PLUS DE CINQ ANS	4,672	1,398,300	48,104,769,460	34,402
ÉPOUSE: SEMAINES TRAVAILLÉES L'ANNÉE RÉFÉRENCE				
00	8,249	2,351,620	79,046,076,240	33,613
01-48	4,431	1,151,470	45,922,785,380	39,882
49-52	8,124	2,501,520	127,285,426,790	50,883

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	1,132	381,240	21,579,728,840	56,604
CODE 02	1,871	551,280	29,563,545,280	53,627
CODE 03	1,029	290,660	16,459,358,440	56,628
CODE 04	4,163	1,324,550	62,121,274,970	46,900
CODE 05	1,461	412,690	17,830,896,920	43,207
CODE 06	2,791	686,560	23,695,949,850	34,514
CODE 07	780	131,820	4,177,702,820	31,692
CODE 08	457	102,740	3,766,830,560	36,664
CODE 09	482	205,800	8,006,084,360	38,902
CODE 10	59	12,720	491,228,740	38,619
CODE 11	338	110,680	4,302,276,230	38,871
CODE 12	1,569	395,570	12,154,641,940	30,727
CODE 13	4,672	1,398,300	48,104,769,460	34,402

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS				
CODE 01	57	12,010	632,820,570	52,691
CODE 02	688	228,870	13,130,898,560	57,373
CODE 03	387	140,360	7,816,009,710	55,685
CODE 04	110	47,770	2,603,697,260	54,505
CODE 06	27	9,290	487,028,470	52,425
CODE 07	256	73,920	3,826,355,830	51,763
CODE 08	29	14,110	1,257,165,200	89,097
CODE 09	1,026	266,170	14,177,711,600	53,266
CODE 10	225	71,940	3,870,456,630	53,801
CODE 11	179	61,710	2,957,069,540	47,919
CODE 12	47	19,810	1,018,653,210	51,421
CODE 13	759	213,520	12,450,805,910	58,312
CODE 14	223	57,330	2,989,899,320	52,152
CODE 15	1,253	417,140	20,257,683,850	48,563
CODE 16	1,405	409,430	18,508,792,840	45,206
CODE 17	182	66,300	3,293,198,460	49,671
CODE 18	119	39,390	1,722,809,230	43,737
CODE 19	423	133,200	5,953,036,480	44,692
CODE 20	781	259,090	12,385,754,110	47,805
CODE 21	1,306	361,410	14,864,643,780	41,130
CODE 22	155	51,280	2,966,253,140	57,844
CODE 23	77	23,050	1,000,660,580	43,413
CODE 24	1,332	321,560	10,826,135,290	33,668
CODE 25	940	237,510	8,344,564,680	35,134

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: CLASSIFICATION DES PROFESSIONS (SUITE)				
CODE 26	442	104,440	3,524,589,300	33,748
CODE 27	246	40,560	1,255,021,170	30,942
CODE 28	469	82,920	2,652,326,480	31,987
CODE 29	39	3,750	138,772,890	37,006
CODE 30	26	4,590	131,582,280	28,667
CODE 32	354	59,840	2,115,919,630	35,360
CODE 33	70	26,680	997,365,830	37,383
CODE 36	35	17,870	835,594,860	46,760
CODE 37	70	31,480	1,364,881,790	43,357
CODE 38	296	131,610	4,906,620,890	37,282
CODE 39	68	20,760	767,115,860	36,952
CODE 43	49	9,830	346,512,850	35,251
CODE 44	106	25,090	1,075,309,290	42,858
CODE 46	152	56,790	2,067,218,530	36,401
CODE 47	72	27,170	1,054,399,320	38,807
CODE 48	1,569	395,570	12,154,641,940	30,727
CODE 49	4,672	1,398,300	48,104,769,460	34,402
CODE 99	83	31,190	1,419,541,790	45,513

VARIABLE	TAILLE DE L'ÉCHANTILLON	NOMBRE PONDÉRÉ D'UNITÉS FAMILIALES	REVENU TOTAL AGRÉGÉ \$	REVENU MOYEN \$
ÉPOUSE: A TRAVAILLÉ SURTOUT À TEMPS PLEIN TEMPS OU À TEMPS PARTIEL L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
TEMP PLEIN	8,756	2,618,980	127,565,659,900	48,708
TEMPS PARTIEL	3,799	1,034,010	45,642,552,270	44,141
INACTIF	8,249	2,351,620	79,046,076,240	33,613
ÉPOUSE: TRAVAIL DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE TRAVAILLEUR À TEMPS PLEIN TOUTE L'ANNÉE				
AUTRE TRAVAILLEUR	6,019	1,906,590	99,467,034,460	52,170
INACTIF	6,536	1,746,400	73,741,177,710	42,225
	8,249	2,351,620	79,046,076,240	33,613
ÉPOUSE: SEMAINES EN CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
00	17,665	5,216,580	222,055,300,390	42,567
01-52 SEMAINES	3,139	788,030	30,198,988,020	38,322
ÉPOUSE: NOMBRE DE PÉRIODES DE CHÔMAGE DURANT L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
UNE PÉRIODE	2,399	638,410	24,769,644,990	38,799
DEUX PÉRIODES	526	101,440	3,412,970,710	33,645
TROIS PÉRIODES OU PLUS	216	48,600	2,034,031,320	41,852
SANS OBJET	17,663	5,216,160	222,037,641,390	42,567
ÉPOUSE: PRINCIPALE RAISON DE L'INACTIVITÉ L'ANNÉE DE RÉFÉRENCE				
INCAPACITÉ PERMANENTE	215	63,370	1,591,345,210	25,112
TENAIT MAISON	7,399	2,096,880	76,160,617,250	36,321
ALLAIT À L'ÉCOLE	321	99,970	3,146,249,630	31,472
RETRAITÉ/VOLONTAIREMENT INACTIF	1,782	501,510	15,613,651,880	31,133
AUTRE	597	163,880	6,321,174,650	38,572
SANS OBJET	10,490	3,079,000	149,421,249,790	48,529

CENSUS FAMILIES

FAMILLES DE RECENSEMENT

Weighted and Sample Counts for Income Variables:
Records with Zero and Non-zero ValuesLes comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu:
enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles

Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Records with zero values Enregistrements avec valeurs nulles		Records with non-zero values Enregistrements avec valeurs non-nulles		Total Weighted Value Agrégat pondéré
	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	
	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	
Wages and salaries Salaires et traitements	9,615	2,710,330	24,913	8,104,777	253,836,186,028
Military pay and allowances Solde et indemnités militaires	34,184	10,737,336	344	77,771	1,487,240,996
Net income from non-farm self-employment Revenu net d'un emploi autonome non agricole	31,093	9,814,200	3,435	1,000,907	15,302,129,860
Net income from farm self-employment Revenu net d'un emploi autonome agricole	32,516	10,464,379	2,012	350,728	3,736,196,342
Net income from roomers and boarders Revenu net provenant de chambreurs et de pensionnaires	34,122	10,697,718	406	117,389	143,271,330
Total net income from self-employment Revenu total d'un emploi autonome	29,068	9,421,109	5,460	1,393,998	19,181,597,532
Total earnings Gains totaux	8,041	2,324,068	26,487	8,491,039	274,505,024,556
Total investment income Revenu total de placements	18,873	5,820,962	15,655	4,994,145	20,647,960,945
Family and youth allowances Allocations familiales et allocations aux jeunes	21,339	7,088,071	13,189	3,727,036	2,638,113,883
Child tax credit Crédit d'impôt pour enfants	26,489	8,862,270	8,039	1,952,837	1,341,103,678
Old age security/ Guaranteed income supplement/ Spouse's allowance Sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	27,361	8,818,309	7,167	1,996,798	12,126,316,960

CENSUS FAMILIES

FAMILLES DE RECENSEMENT

Weighted and Sample Counts for Income Variables:
Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu:
enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles
Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Records with zero values Enregistrements avec valeurs nulles		Records with non-zero values Enregistrements avec valeurs non-nulles		Total Weighted Value
	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	
	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Agrégat pondéré
Canada/Québec pension plan benefits Prestations du régime de pensions du Canada/Régime des rentes du Québec	28,020	8,947,797	6,508	1,867,310	6,499,800,099
Unemployment insurance benefits Prestations d'assurance-chômage	26,570	8,649,111	7,958	2,165,996	8,383,359,877
Social assistance and provincial income supplements Assistance sociale et suppléments de revenu provinciaux	28,736	9,003,060	5,792	1,812,047	4,909,973,590
Other income from government sources Autres revenus provenant du gouvernement	26,389	8,051,506	8,139	2,763,601	2,844,838,121
Total government transfer payments Total des transferts gouvernementaux	6,589	2,524,358	27,939	8,290,749	38,743,306,208
Taxable government transfer payments Transferts gouvernementaux imposables	9,945	3,719,411	24,583	7,095,696	26,792,203,688
Non-taxable total government transfer payments Transferts gouvernementaux non imposables	15,256	5,211,687	19,272	5,603,420	11,951,102,520
Retirement pensions, superannuation and annuities Pensions de retraite et rentes	30,517	9,550,504	4,011	1,264,603	9,819,200,202
Other money income Autres revenus en espèces	32,097	10,000,549	2,431	814,558	3,954,380,014
Total income Revenu total	220	74,839	34,308	10,740,268	347,669,871,925
Total income tax Impôt total sur le revenu	8,557	2,350,404	25,971	8,464,703	60,132,781,264

CENSUS FAMILIES

FAMILLES DE RECENSEMENT

Weighted and Sample Counts for Income Variables:
Records with Zero and Non-zero Values

Les comptes de la pondération et de l'échantillon pour les variables de revenu:
enregistrements avec valeurs nulles et non-nulles
Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Records with zero values		Records with non-zero values		Total Weighted Value
	Enregistrements avec valeurs nulles		Enregistrements avec valeurs non-nulles		
	Sample Count	Weighted Count	Sample Count	Weighted Count	
	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Taille de l'échantillon	Chiffre pondéré	Agrégat pondéré
Income after tax Revenu après impôt	220	74,839	34,308	10,740,268	287,537,090,661
Head - Total earnings Chef - Gains totaux	9,621	2,809,774	24,907	8,005,333	199,264,870,319
Head - Taxable government transfer payments Chef - Transferts gouvernementaux imposables	12,965	4,702,676	21,563	6,112,431	19,591,047,578
Head - Non-taxable government transfer payments Chef - Transferts gouvernementaux non imposables	19,317	6,185,596	15,211	4,629,511	9,580,436,006
Head - Total government transfer payments Chef - Total des transferts gouvernementaux	9,415	3,449,979	25,113	7,365,128	29,171,483,584
Head - Total income Chef - Revenu total	313	114,231	34,215	10,700,876	255,608,760,430
Wife - Total earnings Épouse - Gains totaux	22,121	6,984,158	12,407	3,830,949	54,521,164,924
Wife - Taxable government transfer payments Épouse - Transferts gouvernementaux imposables	26,789	8,617,313	7,739	2,197,794	6,097,293,839
Wife - Non-taxable government transfer payments Épouse - Transferts gouvernementaux non imposables	27,872	9,046,771	6,656	1,768,336	1,930,384,773
Wife - Total government transfer payments Épouse - Total des transferts gouvernementaux	24,080	7,882,928	10,448	2,932,179	8,027,678,612
Wife - Total income Épouse - Revenu total	18,035	5,765,538	16,493	5,049,569	68,750,493,078

CENSUS FAMILIES

FAMILLES DE RECENSEMENT

Counts For Selected Variables • Les comptes pour diverses variables
Revised Estimates (1991 Census Base) - Estimation révisée (base du recensement de 1991)

Variable	Sample Count	Weighted Number of Family Units	Aggregate Total Income	Average Income
	Taille de l'échantillon	Nombre pondéré d'unités familiales	Revenu total agrégé	Revenu moyen
Province				
Special Family Unit Unité familiale spéciale	123	41,142	7,129,808,343	173,298
Newfoundland				
Terre-Neuve	1,925	199,403	4,858,667,766	24,366
Prince Edward Island				
L'Île-du-Prince-Édouard	1,025	49,078	1,245,705,706	25,382
Nova Scotia				
Nouvelle-Écosse	2,602	352,943	9,874,580,062	27,978
New Brunswick				
Nouveau-Brunswick	2,588	279,603	7,451,205,935	26,649
Québec	5,207	2,794,593	82,204,571,704	29,416
Ontario	6,535	3,920,821	135,881,205,784	34,656
Manitoba	2,581	450,026	13,098,307,533	29,106
Saskatchewan	3,430	409,935	11,749,669,886	28,662
Alberta	4,990	1,008,430	32,979,090,155	32,703
British Columbia				
Colombie-Britannique	3,522	1,309,133	41,197,059,051	31,469
Canada	34,528	10,815,107	347,669,871,925	32,147
Area Région de résidence				
Urban population of 500,000 or more Urbaine de 500,000 habitants ou plus	7,740	5,354,692	184,170,653,224	34,394
Urban population of 100,000 to 499,999 Urbaine de 100,000 à 499,999 habitants	3,442	1,080,209	34,653,734,293	32,081
Urban population of 30,000 to 99,999 Urbaine de 30,000 à 99,999 habitants	5,625	1,235,715	38,321,023,262	31,011
Urban population under 30,000 Urbaine de moins de 30,000 habitants	8,138	1,471,964	42,025,316,605	28,551
Rural Areas Régions rurales	9,583	1,672,527	48,499,144,541	28,998
Historical Farm/Non-Farm Income Code				
Code de revenu agricole/non agricole				
Non-farm Non agricole	33,438	10,628,706	341,037,418,343	32,086
Farm Agricole	1,090	186,401	6,632,453,582	35,582
Publication Indicator				
Indicateur de publication				
Not Included Non inclus	206	42,887	1,693,098,211	39,478
Included Inclus	34,322	10,772,220	345,976,773,714	32,117

Nom de l'enquête

Statistique Canada / Statistics Canada
 Division des enquêtes-ménages / Household Surveys Division

Date de reprise:

Questionnaire sur le revenu de 1986
 À remplir par les personnes de 15 ans et plus

Déclaration exigée en vertu de la Loi sur la statistique, chapitre 15, Statuts du Canada de 1970-71-72.
 Cette loi interdit à Statistique Canada de divulguer tout renseignement personnel qui permettrait d'identifier une personne en particulier.

B.R. 1

N° du dossier 2

Date d'enquête 3 Mo An

N° de tâche 4

N° de page - ligne du DM 5

PENDANT LA PÉRIODE DE DOUZE MOIS SE TERMINANT LE 31 DÉCEMBRE 1986, AVEZ-VOUS REÇU UN REVENU DES SOURCES SUIVANTES? DANS L’AFFIRMATIVE, VEUILLEZ INSCRIRE UN "X" DANS LE CERCLE "OUI" ET INDIQUEZ LE MONTANT. DANS LA NÉGATIVE, VEUILLEZ INSCRIRE UN "X" DANS LE CERCLE "NON" ET PASSEZ À LA QUESTION SUIVANTE (POUR UNE PERTE, INSCRIVEZ LE MONTANT ET INDIQUEZ "PERTE" AU-DESSUS.)

201
C.R.
25

VOUS AUREZ PLUS DE FACILITÉ À REMPLIR LE QUESTIONNAIRE SI VOUS CONSULTEZ LES INSTRUCTIONS DÉTAILLÉES DU GUIDE

		DOLLARS	CENTS
1. SALAIRES et TRAITEMENTS, avant déductions	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	01	
2. SOLDE et INDEMNITÉS MILITAIRES	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	02	
3. Revenu net provenant d'un EMPLOI AUTONOME NON AGRICOLE	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	03	
4. Revenu net provenant d'un EMPLOI AUTONOME AGRICOLE	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	04	
5. Revenu brut provenant de l'hébergement de CHAMBREURS et de PENSIONNAIRES	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	05	
6. INTERÊTS d'obligations, de dépôts et de certificats d'épargne, d'obligations d'épargne du Canada et bons au comptant des OEC - voir le nota dans le guide, poste 6	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	06	
7. DIVIDENDES, montant effectivement reçu (non pas le montant imposable)	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	07	
8. AUTRES REVENU DE PLACEMENTS (loyer net de propriétés foncières, etc.)	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	08	
9. ALLOCATIONS FAMILIALES	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	09	
10. PENSION DE SÉCURITÉ DE LA VIEillesse, SUPPLÉMENT DE REVENU GARANTI et ALLOCATION AU CONJOINT, du gouvernement fédéral seulement - inscrivez les suppléments provinciaux à la question 13	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	10	
11. PRESTATIONS DU RÉGIME DE PENSIONS DU CANADA ou du RÉGIME DES RENTES DU QUÉBEC	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	11	
12. PRESTATIONS D'ASSURANCE-CHÔMAGE, total des prestations avant déductions d'impôt	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	12	
13. ASSISTANCE SOCIALE et SUPPLÉMENTS DE REVENU PROVINCIAUX	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	13	
14. AUTRES REVENUS DE SOURCES GOUVERNEMENTALES. VEUILLEZ PRÉCISER _____ Inscrivez les crédits d'impôt provincial et les allocations à la question 20	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	14	
15. PENSIONS DE RETRAITE et RENTES - voir le nota dans le guide, poste 15. VEUILLEZ PRÉCISER _____	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	15	
16. AUTRE REVENU MONÉTAIRE, VEUILLEZ PRÉCISER _____	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	16	
17. REVENU TOTAL, somme des montants inscrits aux questions 1 à 16	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	17	
18. GAINS EN CAPITAL - Partie imposable des gains en capital ou pertes en capital déductibles, réalisés en 1986. Pour indiquer une perte, écrivez "perte" au-dessus du montant	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	18	
19. MONTANT DE L'IMPÔT (fédéral plus provincial) - total à payer sur le revenu et les gains en capital de 1986	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	19	
20. CRÉDITS D'IMPÔT PROVINCIAL et ALLOCATIONS - voir le guide, poste 20	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	20	
21. CRÉDIT D'IMPÔT POUR ENFANTS reçu du programme fédéral seulement - voir le guide, poste 21	Oui <input type="radio"/> → Non <input type="radio"/>	21	
22. Remarques _____		22	
		23	
		24	



Header section with fields for dossier number, date of survey, task number, and family name.

10 LA SEMAINE DERNIÈRE... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLÉ À UN EMPLOI OU À UNE ENTREPRISE? (Peu importe le nombre d'heures.)

30 LA SEMAINE DERNIÈRE... AVAIT-IL(ELLE) UN EMPLOI OU UNE ENTREPRISE AUXQUELS IL(ELLE) N'A PAS TRAVAILLÉ?

50 ... A-T-IL(ELLE) DÉJÀ TRAVAILLÉ À UN EMPLOI OU À UNE ENTREPRISE? Ou Non

11 ... AVAIT-IL(ELLE) PLUS D'UN EMPLOI OU PLUS D'UNE ENTREPRISE LA SEMAINE DERNIÈRE?

31 LA SEMAINE DERNIÈRE... AVAIT-IL(ELLE) UN EMPLOI DEVANT COMMENCER À UNE DATE FUTURE DÉTERMINÉE? Ou Non

51 QUAND... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLÉ À UN EMPLOI OU À UNE ENTREPRISE LA DERNIÈRE FOIS?

12 ÉTAIT-CE DÙ À UN CHANGEMENT D'EMPLOYEUR LA SEMAINE DERNIÈRE?

32 À PARTIR DE LA FIN DE SEMAINE DERNIÈRE, DANS COMBIEN DE SEMAINES... DOIT-IL(ELLE) COMMENCER À TRAVAILLER À SON NOUVEL EMPLOI?

52 À L'INTERVIEWER: (1) Si la date à 51 se situe avant... (2) Si la date à 51 est la même que ou se situe après...

13 COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT: A SON EMPLOI (principal)?

33 POURQUOI... S'EST-IL(ELLE) ABSENT(E) DU TRAVAIL LA SEMAINE DERNIÈRE?

53 ... TRAVAILLAIT-IL(ELLE) HABITUELLEMENT 30 HEURES OU PLUS PAR SEMAINE?

14 POURQUOI... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT MOINS DE 30 HEURES PAR SEMAINE?

34 ... AVAIT-IL(ELLE) PLUS D'UN EMPLOI OU PLUS D'UNE ENTREPRISE LA SEMAINE DERNIÈRE?

54 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE... A LAISSÉ CET EMPLOI?

15 LA SEMAINE DERNIÈRE, COMBIEN D'HEURES SUPPLÉMENTAIRES... A-T-IL(ELLE) TRAVAILLÉ?

35 COMBIEN D'HEURES PAR SEMAINE... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT: A SON EMPLOI (principal)?

55 À L'INTERVIEWER: *Si "incapacité permanente" à 10... *Autrement à 56

16 LA SEMAINE DERNIÈRE, COMBIEN D'HEURES A-T-IL(ELLE) ÉTÉ ABSENT(E) DU TRAVAIL POUR UNE RAISON QUELCONQUE?

36 POURQUOI... TRAVAILLE-T-IL(ELLE) HABITUELLEMENT MOINS DE 30 HEURES PAR SEMAINE?

56 AU COURS DES 6 DERNIERS MOIS... S'EST-IL(ELLE) CHERCHÉ DU TRAVAIL?

17 QUELLE ÉTAIT LA RAISON PRINCIPALE DE CETTE ABSENCE?

37 JUSQU'À LA FIN DE LA SEMAINE DERNIÈRE, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES CONSÉCUTIVES... AVAIT-IL(ELLE) ÉTÉ ABSENT(E) DU TRAVAIL?

57 • AU COURS DES 4 DERNIÈRES SEMAINES, QU'A FAIT... POUR SE TROUVER DU TRAVAIL? Notez toute méthode indiquée.

18 COMBIEN D'HEURES... A-T-IL(ELLE) EFFECTIVEMENT TRAVAILLÉ LA SEMAINE DERNIÈRE: A SON EMPLOI (principal)?

38 ... REÇOIT-IL(ELLE) UNE RÉMUNÉRATION DE SON EMPLOYEUR POUR SES ABSENCE DE LA SEMAINE DERNIÈRE?

58 JUSQU'À LA FIN DE LA SEMAINE DERNIÈRE, PENDANT COMBIEN DE SEMAINES... AVAIT-IL(ELLE) CHERCHÉ DU TRAVAIL? (Ne comptant pas les semaines travaillées.)

19 AU COURS DES 4 DERNIÈRES SEMAINES, S'EST-IL(ELLE) CHERCHÉ UN AUTRE EMPLOI?

39 À L'INTERVIEWER: *Si code 5 (mise à pied) à 33... *Autrement à 40

59 QUELLE ÉTAIT L'ACTIVITÉ PRINCIPALE DE... AVANT QU'IL(ELLE) COMMENCE À SE CHERCHER DU TRAVAIL?

DESCRIPTION DE L'EMPLOI OU DE L'ENTREPRISE (activité principale) 72 POUR OU... TRAVAILLE-T-IL(ELLE)? (Nom de l'entreprise, de l'organisme gouvernemental ou de la personne)

60 ... CHERCHE-T-IL(ELLE) UN EMPLOI DE PLUS DE 6 MOIS? Ou Non

73 QUAND... A-T-IL(ELLE) COMMENCÉ À TRAVAILLER POUR CET EMPLOYEUR? Mois Année

61 ... CHERCHE-T-IL(ELLE) UN EMPLOI À TEMPS PLEIN OU UN EMPLOI À TEMPS PARTIEL? A temps plein A temps partiel

74 DE QUEL GENRE D'ENTREPRISE, D'INDUSTRIE OU DE SERVICE S'AGISSAIT-IL? (Donnez une description complète, par ex., gouvernement fédéral, conserves, services forestiers.)

62 QUELLE EST LA RAISON PRINCIPALE POUR LAQUELLE... N'A PAS CHERCHÉ DE TRAVAIL LA SEMAINE DERNIÈRE?

75A QUEL GENRE DE TRAVAIL... FAISAIT-IL(ELLE)? (Par exemple, commis de bureau, travailleur(se) d'usine, technicien(ne) forestier(ère).)

63 Y A-T-IL UNE RAISON QUI AURAIT EMPÊCHÉ... DE PRENDRE UN EMPLOI LA SEMAINE DERNIÈRE?

75B DANS CE TRAVAIL, QUELLES ÉTAIENT LES ACTIVITÉS OU FONCTIONS LES PLUS IMPORTANTES DE...? (Par ex., classement de documents, séchage de légumes, estimation forestière.)

64 À L'INTERVIEWER: *Si "Nort" (jamais travaillé) à 50... *S'il y a un "X" dans le cercle du haut à 52... *Autrement à 72

76 Catégorie de travailleur: Emploi principal. Autre emploi.

80 LA SEMAINE DERNIÈRE... FRÉQUENTAIT-IL(ELLE) UNE ÉCOLE, UN COLLÈGE OU UNE UNIVERSITÉ? Ou Non

77 NOTES

81 ... ÉTAIT-IL(ELLE) INSCRIT(E) COMME ÉTUDIANT(E) À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL? A temps plein A temps partiel

78

82 DE QUEL GENRE D'ÉCOLE S'AGIT-IL? Inscrivez le code

79

90 N° de page-ligne du DM de la personne qui a fourni les renseignements ci-dessus. La dernière interview Cette interview



FICHE QUESTIONNAIRE

ENQUÊTE DE 1986 SUR LES FINANCES DES CONSOMMATEURS

POSTE 50 DE LA F03 - QUESTIONS SUPPLÉMENTAIRES ET CODES

Posez chacune des questions supplémentaires pertinentes pour chaque personne âgée de 15 ans ou plus et inscrivez un code dans chaque colonne de

S	S	à	A
I	I		A
A	B		J

NOTA - ASSUREZ-VOUS DE POSER LES QUESTIONS EXACTEMENT COMME ELLES SONT FORMULÉES

S	S	STATUT D'IMMIGRATION ... est-il(elle) Canadien(ne) d'origine? Si 'OUI', inscrivez le code: 00 - Personnes nées au Canada (y compris T.-N.) ou Canadien de naissance. Si 'NON', demandez: Depuis quand ... réside-t-il(elle) au Canada? 45 - Personnes qui ont immigré au Canada avant 1946. 46 à 86 - Personnes qui ont immigré au Canada entre 1946 et 1986. (Inscrivez les deux derniers chiffres de l'année d'arrivée.)
I	I	
A	B	

P	PÉRIODES DE CHÔMAGE Inscrivez '0' si le nombre de 'SC' est '00'; Autrement, demandez: Ces semaines faisaient-elles partie de la même période de chômage? 1 - Oui - une période 2 - Non - deux périodes 3 - Non - trois périodes ou plus 0 - Sans objet
C	
I	

L	LANGUE MATERNELLE Quelle est la première langue que ... a apprise dans son enfance et comprend encore? 1 - Anglais 2 - Français 0 - Autre
M	
C	

A	AUTRE ACTIVITÉ Inscrivez '0' si 'ST' + 'SC' = '52'; Autrement, demandez: Quelle était l'activité principale de ... pendant les semaines où il (elle) n'a pas travaillé ni cherché d'emploi? 1 - Incapacité permanente 2 - Tenait maison 3 - Allait à l'école 4 - Retraité(e) ou volontairement inactif(ve) 5 - Autre (Précisez dans les 'Notes' de la F03) 0 - Sans objet
A	
J	

S	S	SEMAINES DE TRAVAIL En 1985, pendant combien de semaines ... a-t-il(elle) travaillé à un emploi ou à une entreprise, peut importe le nombre d'heures? (Y compris les vacances, les congés de maternité, de maladie, les grèves et lock-out.) 00 à 52 - Par ex., 9 semaines = '09'
T	T	
D	E	

CODE DU REVENU - POSTE 25 DE LA CF06
- COLONNE 20 DE LA F07

P	TRAVAIL À TEMPS PLEIN OU À TEMPS PARTIEL Inscrivez '0' si le nombre de 'ST' est '00'; Autrement, demandez: Pendant ces semaines, le travail était-il surtout à temps plein ou à temps partiel? 1 - À temps plein 2 - À temps partiel 0 - Sans objet
P	
F	

Déterminer le code du revenu en:

- effectuant la procédure de vérification par l'interviewer de la CF06 remplie, ou
- demandant: "... a-t-il(elle) touché un revenu quelconque en 1985?"

Inscrivez le code:

- Sur la CF06 au poste 25 (Pour la CF06 en main, remplie ou refusée)
- Sur la F07, à la colonne 20 (Pour la CF06 non retournée)

CODES DU REVENU

- A indiqué avec certitude n'avoir touché aucun revenu
- A touché un revenu et a fourni une partie ou la totalité des détails
- A indiqué avec certitude avoir touché un revenu, mais n'a pas fourni de détails
- Impossible de déterminer si l'enquêté a touché un revenu ou non

S	S	SEMAINES DE CHÔMAGE Inscrivez '00' si le nombre de 'ST' est '52'; Autrement, demandez: En 1985, pendant combien de semaines ... a-t-il(elle) été sans travail et à la recherche d'un emploi? (Y compris les mises à pied temporaires) 00 à 52 - Par ex., 7 semaines = '07'
C	C	
G	H	



FEUILLE DES CODES

Dossier du ménage (Formule 03)

English version available on request

8

- 1 Maison individuelle
- 2 Maison double
- 3 Maison en rangée
- 4 Duplex
- 5 Appartement
- 6 Institution
- 7 Hôtel, maison de chambres ou pension
- 8 Baraquement, camp de bûcheron, de construction, etc.
- 9 Maison mobile
- 0 Autre - Précisez dans les NOTES

34

M Masculin
F Féminin

35

QUEL EST L'ÉTAT MATRIMONIAL DE ... ?
(Lisez les catégories à l'enquête)

- 1 Actuellement marié(e) ou vivant en union libre
- 2 Célibataire (jamais marié(e))
- 3 Veuve ou veuf
- 4 Séparé(e) ou divorcé(e)

36

Attribuez une lettre à tous les membres du ménage dont le lien avec le chef de famille constitue une catégorie au poste 37.
A ('A' pour chaque membre de la première famille, etc.)
Z ('B' pour chaque membre de la deuxième famille, etc.)

37

Chaque lettre utilisée au poste 36 doit correspondre à un 'chef de famille' différent au poste 37.

- 1 Chef de famille
- 2 Conjoint
- 3 Fils ou fille (adopté(e) ou non, ou d'un autre lit)
- 4 Petit-fils ou petite-fille
- 5 Gendre ou bru
- 6 Enfant en tutelle (moins de 18 ans)
- 7 Père ou mère
- 8 Père ou mère du conjoint
- 9 Frère ou soeur
- 0 Autre parent - Précisez dans les NOTES

Les chambreurs, pensionnaires et amis non apparentés doivent être identifiés par une lettre distincte au poste 36.

(Lisez les questions à l'enquête)

Colonne 1: COMBIEN D'ANNÉES D'ÉTUDES PRIMAIRES ET SECONDAIRES A-T-IL (ELLE) ACHEVÉES?

- 0 Aucune
- 1 de 1 à 8 années d'études primaires et secondaires
- 2 9 ou 10 années d'études primaires et secondaires
- 3 11 années d'études primaires et secondaires
- 4 12 années d'études primaires et secondaires
- 5 13 années d'études primaires et secondaires

Colonne 2: A. A-T-IL (ELLE) FAIT DES ÉTUDES POSTSECONDAIRES?

0 Non (n'a pas fait d'études postsecondaires)
Oui → B. CES ÉTUDES EXIGENT-ELLES NORMALEMENT UN DIPLÔME D'ÉTUDES SECONDAIRES?

0 Non (n'a pas fait d'études postsecondaires)
Oui → C. A-T-IL (ELLE) OBTENU UN GRADE, CERTIFICAT OU DIPLÔME?

- 1 Non (études postsecondaires inachevées)
- 2 Oui (a obtenu un certificat ou un diplôme d'études postsecondaires)
- 3 Oui (a obtenu un grade universitaire)

40

- 0 Ne fait pas partie du ménage ce mois-ci
- 1 Membre civil du ménage ce mois-ci
- 2 Membre à plein temps des forces armées canadiennes ce mois-ci

PREMIER CODE: Inscrit par l'interviewer
NOTE: Pour tout code autre que X, expliquez la situation sur la formule appropriée

X	Questionnaire EPA rempli pour tous les membres admissibles du ménage	22
E	Questionnaire EPA rempli pour certains membres admissibles (et non tous) du ménage	15/22
N	Personne à la maison (après plusieurs tentatives de contacter le ménage)	15/22
R	Refus du ménage	15/22
K	Impossibilité d'interviewer pour cause de décès, de maladie, de problème de langue ou de toute autre circonstance inhabituelle reliée au ménage	15/22
L	Impossibilité d'interviewer à cause du mauvais temps	15/22
T	Ménage temporairement absent	15/22
V	Logement (ou emplacement de roulotte vacant et logement saisonnier vacant)	22
C	Logement en construction	22
B	Logement occupé par des personnes ne devant pas être interviewées	15/22
D	Logement démolli, transformé en local d'affaires, déménagé, abandonné (inhabitable), inscrit par erreur	12/22
A	Interview annulée, faute d'interviewer (Réservé au bureau régional)	

DEUXIÈME CODE: Réservé au bureau régional

Blanc Interviewez ou essayez d'interviewer de nouveau

- 3 N'interviewez pas à moins d'un changement complet de la composition du ménage
- 4 Essayez d'interviewer de nouveau, une lettre a été envoyée
- 5 Essayez d'interviewer de nouveau, un membre du personnel du bureau régional est entré personnellement en contact avec le ménage

CODES D'INTERVENTION
À UTILISER AUX FINS DE LA
LISTE DE LA GRAPPE
(FORMULE 02)

- 1 LOGEMENT AJOUTÉ, c.-à-d. nouvelle ligne de listage
- 2 CORRECTION, c.-à-d. rectification de la ligne de listage initiale
- 3 CHANGEMENT DE STATUT, c.-à-d. doit être supprimé de la liste

UTILISATION DES NUMÉROS
DE DOSSIER TEMPORAIRES

T [] [] [] [] A

Commencez toujours par 'T', ce qui signifie 'temporaire'.

Utilisez les 4 derniers chiffres de votre numéro de tâche.

'A' pour le premier logement supplémentaire, 'B' pour le deuxième, 'C' pour le troisième, etc.

MOIS D'ENQUÊTE	RENOUVELLEMENT	MOIS D'ENQUÊTE	RENOUVELLEMENT
01 (Janv.)	1	07 (Juil.)	1
02 (Fév.)	2	08 (Août)	2
03 (Mar.)	3	09 (Sept.)	3
04 (Avr.)	4	10 (Oct.)	4
05 (Mai)	5	11 (Nov.)	5
06 (Juin)	6	12 (Déc.)	6